

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |





LA JEUNE CHRÉTIENNE

ENTRANT DANS L'ARÈNE.

D'APRÈS GABRIEL MAX.

N ne peut dire que l'auteur de la "Jeune chrétienne" qui pénètre dans l'arène entre deux lions et un tigre, soit un astre de première grandeur dans le firmament artistique allemand contemporain, mais il est à coup sûr un des plus originaux de ce temps.

Avoir une personnalité propre, une manière à soi qui donne à l'œuvre un cachet spécial, distinctif, bien caractérisé, n'est pas le lot d'un chacun, bien que les procédés, semble-t-il, doivent être les mêmes pour tous ; seulement il n'en est pas tout à fait ainsi dans la technique. Devant les tableaux de Gabriel Max il n'y a pas d'indécision possible pour quiconque en a déjà vu un. Sa palette a des

teintes amorties, tendres, qui ont comme l'empreinte de la mélancolie d'une âme à la poursuite d'un idéal insaisissable ; son pinceau semble parfois trempé de larmes.

Sans pourtant s'éloigner de la vérité, Max excite plus la fibre capricieuse de son génie que sa puissance créatrice ; ses compositions ne comportent jamais plus de deux ou trois figures. Nature sensitive, contemplative, il sort des brouillards de son esprit des conceptions laborieusement cherchées, mais pleines de sentimentalité et d'imprévu. Même dans des régions déjà explorées, il sait trouver du neuf et susciter des sensations non pressenties par d'autres. L'artiste à sa manière propre de vivre, d'observer et de présenter ; toutes ses œuvres révèlent une pensée profonde, sont éminemment suggestives.

Gabriel Max est né à Prague le 23 août 1840. Son père, Joseph, était un sculpteur qui n'eut pas grande notoriété ; néanmoins il n'était pas sans talent et son art était sérieux. C'est dans l'atelier de son père que Gabriel apprit les premiers éléments du dessin et de la plastique. Il ne put malheureusement profiter longtemps de ses leçons, car Joseph mourut lorsque son fils avait à peine quinze ans.

Jusqu'en 1858, le jeune Max fréquenta les cours à l'école de dessin de sa ville natale, la ville au sept collines comme Rome ; puis, en vue de se perfectionner, il alla à Vienne et entra à l'Académie des beaux-arts pour un nouveau stage de trois ans. Tout en cultivant le dessin, il s'adonnait aussi à la musique, pour laquelle il avait une forte passion. Je ne saurais dire si notre artiste a jamais su traduire ses sentiments avec autant de virtuosité par les sons qu'à l'aide de l'image ; toujours est-il que ce n'est point comme musicien que sa réputation a franchi les frontières de son pays.

Cette passion pour la musique exerça son influence sur ses premiers essais de peinture, compositions au lavis où il

s'attacha à personnifier les idées ayant servi de canevas, de fond aux œuvres harmoniques de ses maîtres favoris, Beethoven, Mendelssohn. L'artiste fit preuve d'humour et ces compositions de début furent généralement goûtées. Le public y vit les prémices d'un talent de bon aloi, de tournure originale, annonçant que le débutant était quelqu'un.

A cette époque—et il en est encore de même à présent—l'école de Munich avait une supériorité incontestable sur celle de Vienne ; dans les productions de celle-ci on remarquait aisément le manque de connaissances premières sérieuses, la technique trahissait la faiblesse des moyens. J'eus l'occasion, il y a quelque vingt ans, de voir dans la capitale de l'Autriche une exposition de beaux-arts à laquelle nombre d'artistes de l'Allemagne avaient pris part. A première vue et à la science de leur exécution, on pouvait distinguer toutes les œuvres émanant de peintres de l'école de Munich. La sculpture, nécessairement, fait encore plus piètre figure ; les fontaines monumentales qui décorent les places de Vienne ont leurs statues d'un style froid et d'un art tout de convention. Pour me servir d'une expression d'atelier, on s'aperçoit tout de suite que l'artiste a travaillé de *chic* à l'aide de quelque plâtre et sans le secours du modèle vivant. Aucun souffle de vie n'anime ces marbres ; les personnages sont ankylosés dans leurs gestes d'une grandeur affectée et théâtrale.

Sans doute Max sentit-il l'insuffisance de l'enseignement reçu, car en 1863 il se rendit à Munich à l'effet d'étudier auprès de Piloty, le célèbre directeur de l'Académie des beaux-arts de cette ville. Deux ans plus tard, le peintre donnait la note de son tempérament d'artiste avec son tableau la *Martyre à la croix*. Au moment d'expirer la jeune martyre a eu la vision des gloires célestes ; le ravissement a subitement détendu ses traits convulsés par l'horrible torture et la tête de l'héroïque fille incline, belle et sereine, sur l'épaule nue.

Cette pure et calme image de la mort, qu'une sublime espérance a pour ainsi dire divinisée, frappe un jeune Romain sortant de l'orgie, à en juger à la couronne de roses qui ceint sa tête. Il s'arrête interdit ; ce spectacle le trouble et l'émeut, comme tout ce qui paraît supra-naturel ; l'expression du visage de la martyre a une éloquence qui subjugué le païen, mais qu'il ne peut saisir. Subitement, enlevant les fleurs qui parfument ses cheveux, le jeune homme les dépose aux pieds de la vierge crucifiée.

Notre artiste travailla durant quatre années sous la direction de Piloty, et sa technique y gagna considérablement. Cependant, ce qu'il ne sut acquérir, c'est la puissance de coloris de son maître ; tant il est vrai que le sens de la couleur est complètement indépendant de l'enseignement. On naît coloriste, on ne le devient pas par le travail ou la pratique de la palette.

Bien qu'ayant quitté l'atelier de Piloty, Max ne quitta pas Munich et il devint même plus tard professeur à l'Académie dont son ancien maître était et est encore directeur. Environ onze ans après avoir donné la *Martyre à la croix*, l'artiste composa un pendant à ce tableau et précisément celui dont la reproduction est ci-contre : *Une jeune chrétienne dans l'arène entre deux lions et un tigre*.

La scène n'est pas large. Elle comprend simplement un coin du sous-sol dans lequel ouvre la porte par où les fauves sont sortis de leur prison. Le niveau de ce sous-sol étant beaucoup plus bas que celui de l'amphithéâtre, il n'est guère possible de voir les spectateurs placés derrière le *podium*. A la vue de la jeune chrétienne, des cœurs se sont émus ; par l'ouverture à peine indiquée, des fleurs tombent à ses pieds. Surprise et s'appuyant de la main au mur, elle lève les yeux vers les gradins—invisibles pour nous—et cherche du regard celui qui lui envoie ce témoignage de sympathie. Est-ce un frère en Jésus-Christ qui, pour fortifier son âme, lui rappelle ainsi la couronne qui

l'attend au ciel ? Ou y a-t-il dans le jet de ces fleurs l'indication d'une chaste idylle, le dernier hommage d'un adorateur connu ou inconnu ?

Inutile de chercher à percer cette énigme, laquelle n'a nullement préoccupé l'artiste. Le but visé par lui est atteint, celui de fournir à l'imagination du spectateur la plus grande forme de suggestivité avec le développement scénique le plus sommaire, le plus restreint. En effet, ce jet de fleurs, cette presque insuffisante indication d'ouverture supérieure, établissent un courant d'idées, une communication entre la scène visible et la scène invisible, notre esprit est sollicité à se représenter ce qui se passe au-dessus, à se figurer l'aspect, les rumeurs, les cris d'une foule agitée, de milliers et de milliers d'individus garnissant les gradins de l'amphithéâtre depuis le bas jusqu'en haut. Même cette porte ouverte, par où viennent de surgir les terribles animaux, est tout l'avant-propos du drame dont le développement est ainsi repéré par ces faibles indices.

Une légère tunique blanche vêt la condamnée ; en guise d'écharpe un bout d'étoffe disposé en sautoir forme bourrelet à la ceinture ; à son extrémité pend une *lucerna* de terre cuite. L'arrangement un peu lâche, négligé du vêtement, trahit le manque de correction du modèle. Les pieds sont chaussés de sandales ; cet accessoire du costume est le seul qui soit un peu orné. Pendant que la jeune fille presse de la main gauche contre le mur pour avoir un point d'appui, l'autre main promène ses fuseaux délicats et grassouillets dans la fourrure du tigre. Sous la caresse, qui lui fait courir des frissons de plaisir le long de l'échine, l'animal a un mouvement félin, un mouvement de chatte bien caractéristique. Ce tigre est superbe de vie, de nervosité. Il n'en est pas tout à fait de même des deux sires ses compagnons ; ceux-ci ont la crinière et le poil un peu rongés par les mites. Mais ne chicanons pas l'artiste sur

ce point ; on n'a pas tous les jours à sa portée, pour le faire poser, le roi du désert.

La jeune chrétienne est bien le type populaire de la Viennoise : taille moyenne et chairs potelées. L'artiste a peut-être mis trop de conscience à copier son modèle ; sa préoccupation s'est portée là plutôt que de chercher à l'idéaliser. Somme toute, bonne composition, conception nullement banale et exécution soignée.

Max, à cette période de sa vie, éprouva-t-il quelque désenchantement ? on serait tenté de le supposer, à voir les productions qui suivirent, toutes empreintes de vague tristesse et par le choix du sujet et par la pensée dominante. Telles : *l'Orpheline*, *Sœurs de Charité*, la *Religieuse mélancolique*, *Fané*, *l'Automne*, ce dernier brumeux d'effet et de pensée ; le *Songe de chaque nuit* est dans la même gamme ; on pourrait y en adjoindre quelques autres de moindre importance ; je passe à des sujets plus empoignants, à ses tableaux plus sensationnels.

Le premier de la série fut *Gretchen décapitée*, tableau qui fit le tour des capitales de l'Allemagne et obtint les suffrages presque unanimes de la critique.

Peu de temps après, l'artiste produisit une œuvre à peu près de même genre, mais d'un sentiment moins violent : *La mort apparente de Julie*, d'après Shakespeare ; du moins à ce que d'anciens prétendent. L'héroïne est étendue sur sa couche, dans l'immobilité et la pâleur de la mort, alors que l'on voit dans le fond de la pièce les invités de la noce. Les poésies du naturaliste Chamisso, où l'on sent la nostalgie du sol natal, donnèrent éclosion à *l'Épouse du Lion* ; excellente composition, il est seulement regrettable que Max ne s'y soit pas montré plus harmoniste dans l'arrangement des couleurs. Quelques toiles bien originales autant par la singularité de l'idée que par le mode d'interprétation, marquent ensuite les étapes du maître et soutiennent sa renommée sans cependant l'ac-

croître beaucoup. De ce nombre sont : *la Vendeuse de lampes aveugle*, contraste de deux oppositions les plus tranchées de la nature ; *Ashavérius devant le cadavre d'un enfant*, d'une pensée un peu trop abstraite ; d'après Bürger, le poète des légendes et des superstitions allemandes, *la Meurtrière d'enfants* ; et également inspirée d'une légende, *le Salut du fantôme* ; l'idée de ce dernier tableau me semble empruntée à la *Voyante* de Prevorst.

A mon avis, Max a été plus heureux et plus grand dans le genre religieux que dans le genre philosophique. La poésie qui est le fond de sa nature d'artiste se développe à l'aise dans les scènes où le cœur a un plus large rôle que l'esprit et donne à ses compositions un charme particulier. C'est ce qui ressort d'une de ses œuvres magistrales, *le Christ ressuscitant la fille de Jaire*, où il a su rendre sensible d'une manière étonnante le retour à la vie et le triomphe graduel de celle-ci sur la froide inertie de la mort ; le maître y fait en outre preuve d'une virtuosité de pinceau peu ordinaire. Ces mêmes qualités d'expression complexe et de vivacité de coloris se retrouvent dans un autre tableau représentant *la Face du Sauveur sur le linge de Véronique*.

Gabriel Max est devenu populaire pour ainsi dire dans le monde entier, grâce à une *Tête de Christ couronnée d'épines*, d'un sentiment doux et intime, d'une expression pleine de mysticité et dont les reproductions ont eu une vogue énorme dans le commerce.

Le musée de Vienne a dans ce genre une tête de Christ idéalement belle du Corrège. Celle de Max ne peut être mise en parallèle, il lui manque cette marque, cette grandeur innée que portent en eux les enfantements du génie ; néanmoins elle a quelque chose qui émeut et c'est une des plus caractéristiques que la peinture contemporaine ait créées. Les reproductions offrent une singularité qui n'a rien à faire avec l'art, mais captive le vul-

gaire. Le Christ est figuré les yeux clos ; par une curieuse illusion d'optique, en fixant l'image durant quelques secondes, tout à coup les yeux paraissent ouverts. Il n'y a rien là de merveilleux ; à l'aide de *dessous* le premier venu peut arriver à ce résultat.

La dernière œuvre que je connaisse du maître, *Sulcika*, date déjà de quelques années. C'est une de ses meilleures toiles. Pour peindre ce type de femme, il a pour ainsi dire fait revivre la magique palette du Corrège, tellement les tonalités de ce tableau sont pétries de lumière. Une médaille vint s'ajouter aux nombreuses autres déjà obtenues par l'artiste, membre honoraire depuis longtemps de l'Académie de Munich.

On a dit dans ces derniers temps et les journaux l'ont même répété, que Gabriel Max s'était adonné aux doctrines ésotériques ; bien mieux qu'il faisait partie de la communauté bouddhiste allemande qui compte parmi ses membres le philosophe Hartmann, le romancier Stinde et a pour organes le *Sphinx* et les *Écrits théosophiques*. J'ai peine à le croire. Dans aucune des œuvres du maître il n'y a trace du mystico-symbolisme cher à cet aimable mystificateur, qui a nom Sâr Peladan ; ses compositions de genre religieux sont d'une pensée fort claire et inspirées aux sources du christianisme le plus pur.

Eug. Aubert



LA CREATION, LE DELUGE, ET L'ANTI- QUITE DE L'HOMME ⁽¹⁾

II

LE DÉLUGE DE NOÉ.

LA question du déluge de Noé ne se pose pas tout à fait de la même manière que celle du récit de la création. Si, de tout temps, elle a été l'objet des préoccupations; des études et des commentaires aussi bien des théologiens et des exégètes que de leurs adversaires, et si elle n'a pas donné lieu à une moindre diversité d'opinions et d'interprétations, cette diversité, du moins parmi les premiers, n'a pas porté sur son caractère d'universalité. Les scolastiques et, avant eux, les Pères, comme, après eux, les commentateurs qui les ont suivis, tous ou, jusqu'à des temps rapprochés de nous, presque tous, ont été unanimes à prendre au pied de la lettre, sous ce rapport, les textes de la Bible relatifs à la catastrophe diluvienne.

Il en a été, de tout temps, sur ce point, comme du XII^e au XVI^e ou XVII^e siècle, sur la cosmologie géocentrique. Il a fallu le génie de Copernic et de Galilée, nonobstant les frasques théologiques de ce dernier, pour ébranler le préjugé, alors universellement admis et considéré bien à tort comme lié au dogme, qui faisait regarder le globe terrestre comme le centre et l'œuvre maîtresse de l'Univers tout entier.

(1) Voir REVUE CANADIENNE, mars 1897, page 174.

L'universalité absolue ou géographique du déluge, lequel aurait recouvert notre sphéroïde dans toute son étendue et englouti la totalité des êtres vivants, à la seule exception de ceux que Noé avait réunis dans son arche, cette universalité a été admise jusqu'à une époque bien voisine de la nôtre. A peine si quelques voix isolées, comme celles de Cajétan, de Vossius et de Mabillon, avaient fait entendre une note légèrement discordante au sein de cet accord parfait, ou plutôt de cet unisson, discordance bientôt noyée d'ailleurs dans les ondes du concert universaliste.

Et de fait, tant qu'on n'avait aucune raison de voir, dans le cataclysme diluvien, autre chose qu'un miracle ordinaire, les termes absolus employés par l'écrivain sacré aux chapitres VI et VII de la Genèse, étaient bien, surtout si on ne les comparait pas avec les superlatifs à insens restreint de bien d'autres passages, de nature à provoquer une pareille interprétation. Il y est dit que les eaux couvrirent *tout* sur la face de la terre (VII, 18); que *toutes* les hautes montagnes qui sont sous le ciel furent inondées " (VII, 19) ; que " *toute* chair qui vivait sur la terre fut détruite.... et *tous* les hommes ; " que " *tout* ce qui avait un souffle de vie sur la terre mourut ; " que " le Seigneur détruisit *toutes* les créatures, etc." (VII, 20 à 24).

Et ces affirmations absolues confirment celles d'un même caractère qui les précèdent et que l'auteur met dans la bouche de Dieu : " J'exterminerai *de la face de la terre* l'homme que j'ai créé, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis le reptile jusqu'aux oiseaux du ciel, car je me repens de les avoir faits. . . Lorsque Dieu eut vu que la terre était corrompue, car *toute* chair avait corrompu sa voie sur la terre, il dit à Noé : La fin de *toute* chair est venue pour moi, etc . . . J'amènerai sur la terre les eaux du ciel pour faire périr *toute* chair . . . ; *tout* ce qui est sur la terre sera détruit . . . De *tous* les animaux de *toute* chair tu feras entrer deux dans l'arche, etc . . . (VI, 7, 12, 13, 17, 19).

Seulement, à la suite des développements considérables qu'ont pris, depuis lors et surtout de nos jours, les sciences physiques et naturelles, géologie, géographie, zoologie, astronomie, ethnographie, anthropologie, archéologie, linguistique, des difficultés insurmontables ont surgi à l'encontre de l'interprétation universaliste, difficultés qui n'étaient même pas ou n'étaient qu'à peine soupçonnées jusqu'au commencement de ce siècle.

La géologie ne trouve nulle trace d'un déluge qui aurait envahi simultanément la superficie tout entière du globe ; la découverte des deux Amériques, de l'Australie, de l'Océanie, des régions polaires, toutes contrées ayant chacune sa faune propre, oppose un obstacle invincible à la réunion dans l'arche et à la dispersion ultérieure d'animaux de toutes les espèces aujourd'hui connues ; les lois de la mécanique céleste ne permettent pas d'admettre l'adjonction subite à notre sphéroïde d'une masse d'eau d'une épaisseur moyenne de plus de huit kilomètres (1), suivie de sa disparition rapide, sans que de profondes perturbations astronomiques s'en soient suivies dans tout le système solaire ; et d'ailleurs on ne s'explique pas la provenance et la disparition d'une si énorme quantité d'eau ; l'ethnologie et les sciences connexes nous apprennent que lors de la dispersion des peuples issus des trois fils de Noé, ces peuples rencontrèrent, dit le R. P. Zahm, " des races antédiluvien- nes le long des vallées du Tigre et de l'Euphrate, et en particulier une certaine race jaune que les enfants de Japhet découvrirent lorsqu'ils atteignirent les contrées arrosées par le Gange et l'Indus. Or cette ancienne race jaune avait été déjà précédée par une race noire plus antique, repoussée dans les montagnes et les forêts par les conquêtes des races suivantes." (2)

(1) La plus haute montagne, le Gaurisankar, s'élève à près de 9000 mètres d'altitude supramarine.

(2) *Bible, science et foi*, p. 146.

Cette dernière considération, et d'autres analogues, ne permettent plus à l'exégèse de se réfugier dans un système mixte, accepté naguère sans grande difficulté, et consistant à admettre l'universalité du déluge quant à l'homme seulement; le déluge, géographiquement partiel, eût été universel par rapport à l'homme, s'étant étendu sur toute la portion du globe alors habitée et rien que sur elle. Mais dès lors que les premières migrations des descendants de Noé se heurtèrent à des populations beaucoup plus anciennes, il n'est plus possible de se maintenir sur ce terrain transitoire.

Aux difficultés d'ordre purement physique et physiologique, on peut sans doute répondre, et l'on a d'ailleurs répondu qu'il est aussi facile à Dieu de faire une série indéfinie de miracles que d'en faire un seul. En principe, c'est vrai. Mais les règles de la vraie herméneutique s'opposent à l'introduction *arbitraire* du miracle pour résoudre les difficultés que peut soulever l'interprétation des saintes Écritures. Tel est l'avis de la plupart des Pères de l'Église, et notamment de saint Augustin et de saint Grégoire de Nysse, qui veulent que l'on n'introduise le miracle dans la Bible que " quand le texte le dit expressément ou bien lorsque le passage à interpréter est inexplicable autrement (1). En tout cas, quelque multiplicité de miracles solidaires que l'on puisse ou veuille invoquer, ils ne résoudreont pas la difficulté de l'existence de populations compactes, de races puissantes, antérieures aux races issues des enfants de Noé, non plus que des restes humains contemporains des âges quaternaires découverts en Europe, en Asie, en Amérique, et mêlés aux débris des repas (Kjoekkemmoddings) et de l'industrie de ces hommes primitifs.

A ceux dont l'orthodoxie s'effraierait de la restriction du déluge de Noé, on peut répondre avec le R. P. Zahm

(1) Ibid., p. 120.

et avec bien d'autres autorités qu'il aurait pu citer et dont j'ai donné les noms à l'occasion des écrits de M. de Girard (*Revue biblique*, janvier 1896) : 1° que les textes bibliques explicitement définis par l'Église sont très peu nombreux et que celle-ci n'a jamais rien défini quant à l'extension du déluge ; 2° en ce qui concerne les textes dont le sens est déterminé d'une façon infaillible et obligatoire par l'opinion unanime des Pères, que le nombre en est tout aussi restreint ; 3° que c'est "un fait établi et indéniable que pas un seul docteur du moyen âge, pas un seul théologien de renom n'a jamais enseigné à aucun point de vue la doctrine de l'universalité du déluge *comme de foi*." S'il y a eu unanimité de sentiments chez eux, c'est sur une matière qui restait, à leurs yeux, toujours ouverte à la discussion (1). D'ailleurs, il y a quelques exceptions au commun accord des Pères et des docteurs pour croire que l'humanité entière, sauf Noé et sa famille, a péri par le déluge ; "et ces exceptions suffisent pour ouvrir logiquement la porte à toutes celles que les exigences de la science et de l'exégèse démontrent nécessaires." (2)

N'ayant pas l'intention d'exposer de nouveau la thèse de la non-universalité, déjà indiquée ou défendue par des plumes bien autrement autorisées (3), nous ne résumerons pas les autres considérations développées par l'auteur en faveur de cette interprétation. Qu'il nous soit permis, toutefois, de signaler une petite omission parmi les arguments en sens contraire si bien réfutés par le savant professeur à l'université d'Indiana. Il s'agit d'une considération estimée très grave par certains auteurs et qui cependant nous paraît, malgré l'autorité de ceux qui l'in-

(1) *Loc. cit.*, pp. 137-138.

(2) *Ibid.*, p. 143.

(3) L'abbé Motais : *Le Déluge biblique*, 1885.—M. l'abbé Ch. Robert, in *Revue des quest. scientif.*—Le R. P. Seméria, M. l'abbé Ch. Robert, in *Rev. biblique*, etc.

voquent (1),—faut-il l'avouer ?—plus spécieuse que solide. On se fonde sur les versets 20 et 21, au chapitre III de la première épître de saint Pierre, ainsi conçus : “Ceux qui avaient été incrédules autrefois, quand ils se reposaient sur la patience de Dieu dans les jours de Noé où se construisait l'arche, dans laquelle un petit nombre, c'est-à-dire huit personnes seulement, furent sauvés par l'eau ;—Et ce qui vous sauve maintenant c'est un baptême semblable : non pas un enlèvement des souillures de la chair, mais l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu par la résurrection de Jésus-Christ” (2). L'arche de Noé étant la *figure* de l'Église, hors de laquelle il n'est pas de salut, on conclut des paroles de saint Pierre précitées, que si d'autres hommes que les membres de la famille de Noé avaient échappé au déluge, il n'y aurait pas, entre la figure et la réalité, entre le *type* et l'*antitype*, la corrélation nécessaire. Autrement dit, le dogme essentiel que personne ne peut être sauvé en dehors de l'Église (remarquons en passant qu'il ne s'agit pas ici du corps matériel mais bien de l'*âme* de l'Église) semblerait en quelque sorte infirmé.

On pourrait d'abord se demander si l'arche de Noé, en tant que figure prophétique de l'Église de Jésus-Christ,

(1) R. P. Brucker, *Revue des quest. scient.*, de Bruxelles, liv. de juillet 1886, p. 149, et *Questions actuelles d'Écriture sainte*, pp. 281-282, 1895, Paris, V^{or} Retaux. —R. P. Brandi, *La Question biblique*, trad. de l'italien par M. l'abbé Mazoyer, 1896, Paris, Lethielleux. Remarquons que le R. P. Brandi est un peu moins absolu que le R. P. Brucker ; ce dernier semble faire, de cette difficulté, une objection sans réplique ; le premier se borne à y voir, contre l'interprétation de la non-universalité, “une raison théologique fort grave” (page 119).

(2) Voici le texte complet, d'après la Vulgate, du passage en question, aux versets 18 à 21 :

“Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus pro injustis, ut nos offerret Deo, mortificatus quidem carne, vivificatus autem spiritu. —*In quo et his qui in carcere erant* (c'est-à-dire, qui étaient dans les limbes [Glaire et Vigouroux]) *spiritibus veniens predicavit.*—Qui increduli fuerant aliquando, quando expectabant Dei patientiam in diebus Noë, cum fabricaretur *arca, in qua pauci, id est octo animæ, salvæ sunt per aquam.*—*Quod et vos nunc similis formæ salvæ facit baptisma,* non carnis depositio sordium, sed conscientie bonæ interrogatio in Deum per resurrectionem Jesu Christi. (Biblia sacra juxta Vulgatæ exemplaria et correctoria romana....Aloysius Claudius Filion, presbyter S. Sulpitii.)

tout en représentant cette Église considérée dans sa plénitude, ne représente pas d'une manière plus spéciale l'organisation visible, ce qu'on appelle le *corps* de l'Église, ce qui semble correspondre assez bien au terme de comparaison très matériel consistant dans l'arche flottant sur les eaux et sauvant de leur atteinte les huit êtres humains qu'elle contenait. D'après cette interprétation, qui n'est d'ailleurs présentée ici que sous toute réserve, les hommes échappés au déluge en dehors de l'arche, pourraient être considérés comme l'image de ceux de nos frères séparés qui, de bonne foi dans leur erreur et n'ayant pas péché gravement contre la loi naturelle, appartiennent à leur insu à l'âme de l'Église, bien qu'étrangers au corps apparent de cette même Église. Et ce qui semblerait appuyer cette manière de voir, c'est que précisément, d'après le texte même de saint Pierre (v. 19 et 20), les âmes que N.-S. va visiter dans les limbes sont celles des hommes *qui avaient été incrédules aux jours de Noé*, c'est-à-dire qui n'avaient pas trouvé leur salut dans l'arche.

Le R. P. Zahm n'a point mentionné cette difficulté, sans doute parce qu'il ne la jugeait pas très sérieuse. On pourrait répondre encore, pensons-nous, que l'auteur de la Genèse ne s'occupait que du groupe humain auquel appartenait la descendance directe de Seth dont Noé était la tige ; or ne s'occupant pas des autres groupes, ignorant ou voulant ignorer leur existence, il suffit, pour que la figuration du salut par l'Église soit exactement représentée par l'arche sauvant Noé et sa famille, que nul autre des membres de ce groupe n'ait échappé au désastre. Peu importe que les races caïnites, par exemple, ou même des peuples d'origine séthite dès longtemps séparés du tronc principal et lui étant devenus étrangers, n'aient pas été atteints par le cataclysme. L'Écrivain sacré n'avait point affaire à eux, ne les comprenait point dans " toute chair," " toutes créatures," énumérées aux chapitres VI et VII de la Ge-

nèse. Ces expressions superlatives abondent dans une foule de passages où elles ne s'appliquent qu'aux habitants d'une contrée, d'un pays, " toute la terre, *universa terra*," étant prise pour la région dont s'occupe l'auteur sacré au moment où il écrit, " toute chair," soit humaine soit animale, signifiant seulement tous les hommes et tous les animaux de cette région.

C. de Kirwan.

(A suivre.)



UN PROBLEME D’AFFINITE

SINGULIÈRE SOLUTION D’UN JURISCONSULTE FRANÇAIS.

AU cours d’une étude à la fois claire et approfondie sur la question si embrouillante, sinon embrouillée, de l’*Affinité* (1), publiée dernièrement dans la *Revue légale* de Montréal (vol. II, n^o 10, nouvelle série), M. E.-A. Beaudry engage une discussion pleine d’intérêt contre l’éminent juriste M. Demolombe, sur un problème d’affinité que celui-ci semble avoir été le premier à soulever. Cette passe d’armes entre le juriste canadien et le célèbre juriste français, dans laquelle notre compatriote et ami tient, à n’en pas douter, le bon côté, nous a procuré tant de plaisir, que nous voudrions en faire bénéficier les lecteurs de la REVUE CANADIENNE. Tout en faisant nôtre la solution de M. Beaudry, nous nous permettrons de compléter, voire même de corriger sur l’un ou l’autre point les réponses qu’il donne aux arguments de M. Demolombe.

On nous demandera peut-être quels sont nos titres pour intervenir en cette matière. Nous reconnaissons sans peine que le droit civil n’est pas de notre compétence. Aussi bien nous bornerons-nous dans cet article à mesurer à l’étalon de la logique vulgaire et sur les données parallèles du droit canonique, les pièces du débat que nous avons sous les yeux.

(1) L’*affinité* ou l’*alliance*, dont il est question ici, est “ le rapport ou le lien que chacun des deux époux contracte, par le mariage, avec les parents de l’autre,” lien qui, tout en différant de la *parenté*, en a cependant plusieurs effets civils, dont le principal est d’empêcher le mariage entre personnes alliées.

La question à débattre est celle-ci :

“ Pour qu’il y ait *affinité* entre un conjoint par mariage et les divers membres de la famille de l’autre conjoint, est-il nécessaire que cet autre conjoint et les divers membres de cette même famille aient *coexisté* ? En d’autres termes, pour qu’il y ait affinité entre vous et les divers membres de la famille de votre femme, est-il nécessaire que ces divers membres aient existé en même temps que votre femme, c’est-à-dire qu’ils soient nés ou au moins qu’ils aient été conçus pendant que votre femme vivait ? ” (1)

Laissons d’abord la parole à M. Demolombe.

“ L’alliance qui ne se forme que par le mariage, dit-il (2), ne peut s’établir qu’entre l’un des époux et ceux des parents de l’autre *qui ont été conçus avant la dissolution du mariage*. J’épouse Sophie, fille de Pierre et de Jeanne. Sophie meurt, et c’est seulement après sa mort que Pierre et Jeanne, mon beau-père et ma belle-mère, ont une autre fille, Julie. Cette nouvelle fille sera-t-elle mon alliée, ma belle-sœur ? Je ne le crois pas. En effet, je ne pourrais être l’allié de Julie que par ma femme ; je ne pourrais être son beau-frère qu’autant que ma femme aurait été sa sœur ; or ma femme étant décédée avant la naissance ou plutôt avant la conception de Julie, n’a jamais été sa parente ; la parenté est une relation, un lien qui ne peut se former qu’entre deux personnes qui coexistent en même temps et simultanément ; aussi cette nouvelle fille n’aurait-elle aucun droit à la succession de Sophie (art. 739) ; ma femme dès lors n’a pas été sa sœur ; donc je ne saurais être son beau-frère.

(1) *Revue lég.*, p. 436.

(2) *Cours de code civil*, vol. III, n° 114.

“ Ces motifs étant les mêmes dans tous les cas, soit qu’il y ait, soit qu’il n’y ait pas d’enfants de mon mariage avec Sophie, je n’admettrais pas de distinction.

“ Il me semble donc que je pourrais épouser Julie, même sans dispense. Et ne dites pas que Julie, étant la fille de mon beau-père et de ma belle-mère, doit par eux devenir ma belle-sœur. Je ne suis que l’allié de mon beau-père et de ma belle-mère ; or l’alliance, comme nous allons le voir, ne produit pas d’alliance : *affinis affinem non generat*. (Inst. 4, § 8, *de grad. et aff.*)

“ Le droit romain prévoit une hypothèse à peu près semblable ; une femme divorcée a une fille depuis la prononciation du divorce ; cette fille est-elle l’alliée, la belle-fille de l’ancien mari de cette femme ? C’est le mariage qui produit l’alliance ; or, au moment où cette fille a été conçue, le mariage n’existait plus et sa mère ne tenait désormais par aucun lien à son ancien mari ; donc elle n’est pas son alliée, puisqu’elle ne pourrait se rattacher à lui que par sa mère... *hæc quidem non est privigna tua*. (§ 9, de Nuptiis.)”

Ainsi raisonne M. Demolombe. La question qu’il soulève n’a pas encore été examinée jusqu’ici en Canada, du moins à la connaissance de M. Beaudry. Parmi les auteurs français même, celui-ci n’en connaît qu’un qui l’ait traitée à part du précédent, M. Boileux, qui dans son *Commentaire sur le code Napoléon* rapporte et adopte la solution de son confrère, mais en ajoutant toutefois qu’un tel mariage à ses yeux “répugnerait tout au moins aux convenances sociales.”

M. Beaudry, bien que le premier de son côté, ne craint pas de s’inscrire en faux contre la solution donnée par le savant jurisconsulte. Il le fait, il est vrai, avec beaucoup, volontiers nous dirions avec trop de modestie. A la question qu’il pose en ces termes : “ Pour qu’il y ait

affinité entre un conjoint par le mariage et les autres membres de la famille de l'autre conjoint, est-il nécessaire que cet autre conjoint et les membres de la même famille aient *coexisté* ?” il répond : “ *Il me semble* que cela n'est pas nécessaire...” (1)

Ce n'est pas que M. Beaudry regarde la question comme sujette à controverse au point de vue *canonique*. Oh ! non. Sur ce point il est bien catégorique : “ La doctrine du droit canonique, observe-t-il, n'admet pas la distinction fondée sur la co-existence (2).” S'il apporte quelque hésitation à trancher la difficulté, c'est uniquement sur le terrain du droit civil, par courtoisie envers ses éminents contradicteurs très probablement. Après tout, cela vaut peut-être autant que le peu parlementaire *absurdum est*, si fréquent entre jouteurs scolastiques. La force de la contradiction n'est pas dans l'aplomb qu'on met à l'énoncer, mais dans la force des raisons sur lesquelles on l'appuie.

Or la raison sur laquelle se fonde M. Beaudry pour donner à la question posée une solution contraire à celle de M. Demolombe, nous semble tout à fait convaincante. L'affinité est contractée par le mari avec les parents ou consanguins de sa femme. Or la parenté ne dérive pas de la *coexistence* des membres d'une même famille, comme le prétend M. Demolombe, mais bien *de la propagation d'un même sang* parmi eux, ainsi que l'affirment les canonistes, d'accord avec les juristes : “ C'est par la propagation du “ sang que se forme et se perpétue la parenté. “ La consanguinité, dit S. Thomas, est un lien contracté par la “ propagation du sang entre les personnes qui descendent “ d'une même souche.” Or le sang qui coule dans les “ veines du membre de la famille de votre femme, même “ après la mort de cette dernière, est le même sang qui

(1) *Revue lég.*, p. 436.

(2) P. 443.

“ coulait dans les veines de votre femme, le même sang
 “ qui coule dans les veines des membres de la famille qui
 “ ont coexisté avec elle. Et cela suffit pour servir de base
 “ à l’affinité qui s’établit entre un conjoint et ceux qui
 “ sont du même sang que le conjoint. Par l’affinité ou
 “ parenté civile chaque conjoint est réputé être du même
 “ sang que son conjoint et les parents de son conjoint (1),
 “ l’affinité est perpétuelle : d’où il suit nécessairement
 “ que cette affinité existe même avec ceux qui sont nés et
 “ ont été conçus après la mort du prédécédé des conjoints.

“ Ainsi, si vous avez épousé Sophie, la fille de Pierre et
 “ de Jeanne (2), vous êtes le beau-frère de tous les autres
 “ enfants de Pierre et de Jeanne vivant lors de votre
 “ mariage. Et à mesure que Pierre et Jeanne auront des
 “ enfants, ces enfants deviendront vos beaux-frères. Bien
 “ plus, si après la mort de Sophie, votre femme, qu’elle ait
 “ laissé des enfants de votre mariage avec elle ou qu’elle
 “ n’en ait pas laissé, il survient d’autres enfants à Pierre
 “ et à Jeanne, vos beau-père et belle-mère, ces nouveaux
 “ enfants seront aussi vos beaux-frères.” (3)

Voilà qui est parler bon sens, nous semble-t-il. Que Sophie n’ait pas été de son vivant la sœur de Julie, parce que celle-ci n’existait pas encore, nous ne le contestons pas. Mais prétendra-t-on que Julie n’est pas en toute vérité la sœur de Sophie ? qu’elle ne l’appellera pas, en parlant d’elle, *sa défunte sœur* ? ou que la défunte Sophie n’est pas sœur de Julie (4) ? qu’en un mot, Sophie et Julie

(1) Voir Toullier, *Droit civil français*.

(2) J’ai légèrement modifié le texte de M. Beaudry, pour garder les noms de personnes employés précédemment par M. Demolombe.

(3) P. 437.

(4) Le mot *sœur*, comme celui de père, de fils, etc., est un terme corrélatif, qui suppose l’existence, mais non la coexistence des divers termes de la corrélation. De ce que mon arrière-grand-père était depuis longtemps dans la tombe quand je suis venu au monde, s’ensuit-il que je ne suis pas son arrière-petit-fils, son parent ? Pourtant il n’a jamais été mon arrière-grand-père de son vivant ; il ne l’est devenu qu’au jour de ma conception. De même en est-il de Sophie vis-à-vis de Julie.

ne sont pas deux sœurs ? Tous les dictionnaires s'accordent à appeler du nom de *sœurs* les filles des mêmes parents : qui a jamais songé à faire entrer dans cette définition la notion de coexistence ? et pour parler jurisprudence, faudra-t-il donc parler au rebours du sens commun ?—Or, en épousant Sophie, vous êtes devenu membre perpétuel de sa famille, ainsi que M. Beaudry l'a solidement établi au paragraphe précédent de son étude ; l'affinité que vous avez contractée avec ses parents n'a pas cessé avec la mort de votre femme. Aujourd'hui, comme avant, vous êtes le beau-frère de tous ses frères et sœurs, peu importe que ceux-ci aient coexisté avec leur sœur ou non. Vous êtes donc aussi le beau-frère de Julie, et celle-ci est bien réellement votre belle-sœur.

Mais dites-moi, si Julie n'est pas sœur de Sophie, qu'est-elle donc pour cette dernière ? Une *étrangère* ? M. Demolombe n'y contredit pas ; c'est même sur ce point qu'il semble fonder son étrange conception de la parenté : “ Si Julie était véritablement la sœur, la parente de Sophie, dit-il, elle aurait droit à sa succession. Or, cette nouvelle fille n'aurait aucun droit à la succession de Sophie : l'article 189 du code est formel sur ce point. Donc, aux yeux de la loi, elle n'est pas sa sœur.”

—Il me semble que Julie pourrait bien répondre à monsieur l'avocat avec l'agneau du bon La Fontaine : Moi avoir eu droit, avoir pris part à la succession de ma sœur,

“ Comment l'aurais-je fait, si je n'étais point née ? ”

Et de fait, pour avoir droit à une succession, tout aussi bien que pour troubler l'eau, il faut exister. Ce qui n'est pas ne saurait avoir de droits. Or, par une disposition de la loi civile, disposition fort sagement prise dans le but d'éviter une foule de tracas, nul n'est admis à participer à une succession (*ab intestat*, s'entend) que s'il y a eu droit, et par conséquent s'il a été en vie au moment de l'ouver-

ture de cette succession. *Le mort saisit le vif*, selon la pittoresque expression, rappelée par M. Beaudry, de notre ancien droit coutumier de Paris (1) ; telle est aussi la déclaration du code civil, art. 608 : “ Pour succéder, il faut exister civilement à l’instant de l’ouverture de la succession.” Mais, lors de l’ouverture de la succession de sa défunte sœur, Julie, comme il est supposé, n’était pas encore conçue. Donc, bien qu’elle soit la sœur de Sophie, elle ne pouvait avoir de droit à la succession de cette dernière.

“ Ne dites pas, poursuit le savant jurisconsulte, que “ Julie étant la fille de mon beau-père et de ma belle-mère, soit par eux devenue ma belle-sœur. Je ne suis “ que l’allié de mon beau-père et de ma belle-mère ; “ or l’alliance, comme nous allons le voir, ne produit pas “ d’alliance, *affinis affinem non generat.*”

Un tel raisonnement a de quoi surprendre de la part d’un logicien tel que M. Demolombe. Avec tout le respect que nous lui portons, nous dirons que son argument est purement et simplement un *sophisme*, et un sophisme des mieux réussis, qu’on fera bien de proposer comme exemple du genre aux futurs étudiants en droit, puisque le savant professeur s’y est laissé prendre lui-même. Et puisque celui-ci a voulu donner à son argumentation une forme toute scolastique, nous lui répondrons dans la même forme : Je concède la *majeure* et la *mineure*, et je nie la conclusion.

Où est le vice de l’argument ? dans l’application que fait M. Demolombe de l’aphorisme bien connu : *affinitus non parit affinitatem.*

Cet aphorisme, et en cela nous n’apprenons rien au savant juriste, ne signifie nullement que *l’alliance ne se communique pas des parents aux enfants*, ou que *les enfants*

(1) B. 439.

de mes alliés ne sont pas mes alliés. Une telle interprétation serait aussi contraire au droit civil qu'au droit canonique en cette matière. Car dans l'un et l'autre droit, en devenant l'allié des parents, frères et enfants de votre femme, vous devenez l'allié de leurs descendants. Autrement, que signifieraient les *degrés d'affinité* admis en droit civil comme en droit canonique et qui se comptent comme les degrés de parenté auxquels ils correspondent ? (1)

Quel est donc le sens légitime de cet axiome, *affinitas non parit affinitatem*, ou *affinis affinem non generat* ? Cet axiome, si on peut l'appeler ainsi, ne signifie que ces deux choses : 1° qu'il n'y a pas d'alliance entre les parents de l'un des époux et les parents de l'autre, entre votre frère, par exemple, et la mère ou la sœur de votre femme ; 2° que les alliés de l'un des époux ne deviennent pas les alliés de l'autre. Ainsi, il n'y a aucune affinité entre vous et Berthe, femme de votre beau-frère, et, par suite, belle-sœur de votre femme.

Or, qu'on veuille se reporter maintenant au syllogisme de M. Demolombe. Ou bien M. Demolombe y prend l'aphorisme qu'il cite dans le second sens que nous venons d'indiquer, le seul vrai, et alors il n'y a aucune relation entre les prémisses du raisonnement et la conclusion ; ou bien il prend cet aphorisme dans le premier sens, lui faisant signifier que l'alliance du mari avec les parents de sa femme n'entraîne pas son alliance avec leurs enfants, et alors il fait un énorme contresens. Nous lui laissons le choix.

M. Beaudry, nous devons le constater, s'est laissé prendre lui aussi aux apparences trompeuses d'une formule contre lesquelles il avait pourtant prémuni ses lecteurs

(1) Ainsi le fils de votre femme est votre allié au premier degré de la ligne directe descendante, le petit-fils est votre allié au second degré. Dans la ligne collatérale, la cousine germaine de votre femme est votre alliée au second degré canonique et au quatrième degré civil, et ainsi de suite. (Beaudry, p. 425.)

quelques pages plus haut. Intimidé probablement par l’assurance de M. Demolombe, il admet la légitimité de son argumentation, tout en pensant pouvoir en éluder la conclusion. Le mari de Sophie, répond-il, n’est pas l’allié de Julie parce qu’il est l’allié des parents de cette fille, mais parce qu’il est devenu membre perpétuel de la famille de Sophie.

“ Si après la mort de Sophie, votre épouse, ce sont ses paroles, il survient d’autres enfants à Pierre et à Jeanne, vos beau-père et belle-mère, ces nouveaux enfants seront aussi vos beaux-frères. Ils ne seront pas vos beaux-frères parce que Pierre et Jeanne sont vos beau-père et belle-mère, *affinitas non parit affinitatem* ; mais ils le seront parce que le caractère d’affinité qui vous a été imprimé par votre mariage avec Sophie est un caractère perpétuel, qui vous a fait membre perpétuel de la famille de Sophie, caractère qui n’est pas changé par la mort de cette dernière.” Ce qui revient à dire, si je ne me trompe : ces enfants de Pierre et de Jeanne, conçus après la mort de Sophie, votre femme, ne sont pas vos beaux-frères *parce qu’ils sont fils des mêmes parents que Sophie, vos beau-père et belle-mère,*—mais *parce que vous êtes membre perpétuel de la famille de Sophie, dont ces enfants sont les frères.* La distinction est assurément fort subtile ; et M. Demolombe pourrait bien répondre avec quelque fondement, que la négation admise par M. Beaudry détruit son affirmation.

*
* * *

M. Demolombe insiste. Il croit trouver une confirmation de son étrange théorie dans une solution donnée par le droit romain à une hypothèse “ à peu près semblable.”

L’hypothèse, la voici : une femme divorcée a une fille d’une nouvelle union contractée après son divorce. “ Cette

(1) p. 438.

filles, demande M. Demolombe, est-elle l'alliée, la belle-fille de l'ancien mari de cette femme ? ”

D'après M. Beaudry (1), “ l'affinité une fois contractée est, comme la parenté elle-même dont elle est l'image, inhérente à la personne en qui elle se rencontre et elle ne finit qu'avec la vie de cette personne. C'est une qualité qui ne peut pas se perdre, *quoi qu'il advienne* ; elle est essentiellement perpétuelle, *affinitas est, quodcumque accidit, perpetua*. (Cap. Fraternalitatis, 35, 9, 10.) ” Donc, malgré le divorce, le mari reste l'allié de tous les parents (collatéraux, ascendants ou descendants) de sa femme. Or cette fille, bien que née après le divorce, est bien une descendante de cette femme. Donc, faut-il conclure, cette fille sera l'alliée de l'ancien mari.

Telle n'est pas la conclusion à laquelle M. Demolombe arrive. Il prend un autre chemin : “ C'est le mariage, “ dit-il, qui produit l'alliance ; or, au moment où cette “ fille a été conçue, le mariage n'existait plus, et sa mère “ ne tenait désormais par aucun lien à son ancien époux ; “ donc elle n'est pas son alliée, puisqu'elle ne pourrait se “ rattacher à lui que par sa mère.”

Nous n'examinons pas pour le moment la valeur de cet argument pris en lui-même, nous y reviendrons plus loin. La question présente est de savoir seulement pour laquelle de ces deux solutions, de celle de M. Demolombe ou de la nôtre (2), le droit romain s'est prononcé. M. Demolombe prétend que le droit romain est pour lui, et il cite victorieusement le texte des Institutes disant au mari de la femme divorcée, au sujet de la fille née après leur divorce : “ cette fille n'est pas, il est vrai, votre belle-fille, ” *hæc non est quidem privigna tua*. D'où il conclut : donc elle n'est pas son alliée.

La conclusion est trop précipitée ; car le texte de Jus-

(1) P. 435.

(2) M. Beaudry n'a pas entrepris la discussion de cet argument.

tinien ajoute aussitôt : “ Cependant Julien fait remarquer qu’il faut s’abstenir des mariages de cette sorte (1). ” Donc, tout en reconnaissant que cette fille de la femme divorcée n’est pas la belle-fille de l’ancien mari de sa mère, le droit romain défend le mariage entre eux. La même défense est réitérée plus explicitement au titre *de ritu nuptiarum* (2), où il est dit simplement que l’ancien mari de la femme doit s’abstenir d’épouser cette fille : *Verum a nuptiis ejus abstinendum* (3). Mais un texte plus clair encore et qui ne laisse subsister aucun doute, c’est le texte des *Basiliques*, ou code complet de droit romain publié par l’empereur Léon VI (4), qui interdit ce mariage de la manière la plus formelle : “ Je ne puis épouser, y est-il dit, ni la femme de mon fils, ni celle de mon père, parce qu’elles me tiennent lieu de mères ; ni la fille de l’épouse qui m’a quitté et conçue, d’un autre mari après le divorce (5) ” C’est bien catégorique, nous semble-t-il.

Ainsi il reste prouvé que, d’après le droit romain, il y a empêchement de mariage entre l’ancien mari et la fille de sa femme née d’une nouvelle union. Donc, en concluons-nous à notre tour, d’après le droit romain il y a alliance entre eux.

(1) Si uxor tua post divortium ex alio filiam procreaverit, hæc non est quidem provigna tua ; sed Julianus ab hujusmodi nuptiis abstinere debere ait Lib. 1, tit. 10, § 9 de Nuptiis.

(2) Dig. L. 23, tit. 2, n. 12, § 3.

(3) M. Beaudry, qui cite ces deux endroits en note, en conclut seulement à l’existence d’un empêchement d’honnêteté publique (p. 443). N’est-ce pas trop facilement céder la partie à son adversaire ?

(4) Léon VI, surnommé par ses flatteurs *le Sage* ou *le Philosophe*, fils et successeur de l’empereur Basile le Macédonien, régna de 896 à 911, année de sa mort. Il acheva la collection des lois commencée par son père et composée de traductions grecques du code Justinien, d’extraits des commentaires des juristes consultes sur le code, de lois des empereurs postérieurs, de sentences des Pères de l’Eglise et de décrets des conciles. Cette collection fut appelée *Basilikā diataxeis*, ou simplement *Basilica*, *Basiliques*. Fabrotti les a traduits et publiés en 1747, à Paris, en grec et en latin, 7 vol. in fol. (*Diction. encyclop.* de Goschler.) L’édition gréco-latine que nous avons entre les mains est antérieure de beaucoup à celle mentionnée ici. Elle est de 1575, et a été publiée à Bâle par Leunclaus. Il est vrai qu’elle ne comprend que les passages les plus saillants des 60 livres du grand ouvrage de Léon VI.

(5) Voir le texte latin un peu plus loin.

M. Demolombe ne saurait contredire à cette conclusion. Dans le cas précédent, on se le rappelle, de ce qu'il n'avait pas constaté d'alliance entre lui, mari supposé de Sophie, et Julie, il croyait pouvoir inférer : " Il me semble donc que je pourrais épouser Julie, même sans dispense." Comme s'il disait : " Pas d'alliance entre nous, donc pas d'empêchement de mariage." Dès lors, pour être conséquent avec lui-même, il doit admettre que si on lui prouve que dans le cas donné et d'autres analogues il y a réellement empêchement de mariage entre les deux parties, on lui a prouvé par le fait même qu'il y a alliance entre eux. Or l'hypothèse présente est, d'après sa propre déclaration, " à peu près semblable " à la précédente; et nous venons de lui prouver d'autre part que dans cette hypothèse, l'empêchement existe.

Mais ce n'est là encore qu'un argument *ad hominem*. Notre raisonnement s'appuie sur une base plus solide. D'où peut venir, en effet, la défense faite par la loi romaine au mari de la femme divorcée d'épouser la fille de cette femme conçue d'une union postérieure ? N'est-ce pas du rapport qui existe entre lui et cette fille, rapport contracté par son mariage passé avec la mère de celle-ci ? Indubitablement. Or qu'est-ce que l'*alliance* ou l'affinité, sinon le rapport que contracte par le mariage chacun des conjoints avec les parents de l'autre conjoint, rapport qui a pour effet principal d'empêcher le mariage entre les personnes ainsi alliées ?

La conclusion s'impose, nous semble-t-il. Elle est clairement confirmée d'ailleurs par le texte des *Basiliques* que nous avons cité, lequel classe cet empêchement de mariage parmi les divers empêchements d'affinité. Le paragraphe dans lequel il est mentionné, et auquel le traducteur donne pour titre : *De prohibitis nuptiis*, ne parle que des empêchements de *parenté* et d'*affinité*. Pour que le lecteur en puisse juger par lui-même, nous allons lui mettre sous les yeux toute cette partie du paragraphe

qui concerne l’affinité. “ Il est encore d’autres mariages
 “ qui sont invalides, dit le législateur après l’énumération
 “ des empêchements de parenté, non pour cause de parenté,
 “ mais pour cause d’*affinité*. Or l’affinité est une certaine
 “ liaison avec des personnes qui nous sont unies par suite
 “ du mariage, sans toutefois être de nos parents. Ainsi, je
 “ ne puis prendre pour épouse ma belle-fille, ni ma bru.
 “ Et par belle-fille on entend la fille de ma femme née d’un
 “ autre mariage, sa petite-fille, son arrière-petite-fille ; par
 “ bru, la femme de mon fils, de mon petit-fils, de mon
 “ arrière-petit-fils. Je ne puis pas épouser non plus aucune
 “ de mes belles-mères, ni la mère de ma femme, ni la
 “ seconde femme de mon père, parce qu’elles me tiennent
 “ lieu de mères ; *ni la fille de mon épouse qui m’a quitté, née*
 “ *d’un autre mari après notre divorce.*” En tout cela, il n’est
 évidemment question que d’empêchements d’affinité. Et
 après avoir mentionné encore l’empêchement de mariage
 entre un homme et la fiancée soit de son fils, soit de son
 père, entre le fils d’adoption bien qu’émancipé et la femme
 de son père adoptif, entre le père et sa fille adultérine,
 empêchements que le droit romain assimile manifestement
 ici aux empêchements d’affinité, l’article conclut par ces
 mots qui en doivent résumer tout le contenu : *Les mêmes*
prescriptions doivent être observées dans les cas de parenté et
d’affinité qui se présentent entre esclaves.” (1)

(1) Sunt et aliæ nuptiæ, non illæ quidem propter jus cognationis, sed propter affinitatem non procedentes. Affinitas autem est necessitudo quædam personarum, per nuptias nobis junctarum, citra cognationem ; veluti privignam nurumve meam uxorem ducere non possum. Et privigna quidem est ex alio marito uxoris meæ filia, neptis, proneptis ; nurus vero filii, nepotis, pronepotis uxor. Nec socrum meam, vel noveream meam possum ducere, quoniam matrum loco sunt. Nec filiam uxoris quæ a me divertit, ex alio marito post divortium natam. Patris filiique mei sponsam ducere non possum, quamvis uxores eorum factæ non sunt, nam illa mihi vice noveræ, hæc nurus est. Filius adoptionis, licet emancipetur, eam quæ patris adoptivi uxor fuit, ducere non potest : sicuti nec uxorem filii pater adoptivus, qui eum emancipavit, nam illa noveræ, nurus hæc locum obstat. Quippe nec naturalis pater filiam suam ex scorto procreatam ducet. In matrimoniis enim naturale jus et honestas inspicitur.

Eadem et in cognatione et affinitate servili sunt observanda. Basilic., lib. 2, 8, tit. 5, cap. 2.

Il nous semble donc bien démontré que la solution du droit romain invoquée avec tant de confiance par M. Demolombe, au lieu de plaider en sa faveur, se retourne contre lui.

Mais, pourra-t-on demander, si le droit romain reconnaît dans cette fille de la femme divorcée une *alliée* de l'ancien mari de son père, pourquoi dit-il expressément qu'elle n'est pas sa *belle-fille* ?

A cela nous répondrons que le mot *privigna*, que nous traduisons par *belle-fille*, a en latin un sens bien déterminé, plus restreint peut-être que celui que nous attachons à son correspondant en notre langue. Ce mot ne signifie pas la fille de l'épouse née d'un mariage quelconque, mais *la fille née d'un précédent mari : ex priore viro genita*, suivant l'étymologie que les lexiques assignent à ce nom. Qu'on relise le texte des *Basiliques* que nous venons de rapporter, et l'on verra que c'est bien là le sens que le code de Léon VI lui attribue. Le droit romain constate donc que la fille née d'une union subséquente n'est pas en réalité la *privigna* de l'ancien mari de sa mère, *haec non est quidem privigna tua* ; mais, se hâte-t-il d'ajouter, selon la remarque de Julien, on n'en doit pas moins reconnaître un empêchement de mariage, et par conséquent une *alliance* de famille entre eux : *sed Julianus ab hujusmodi nuptiis abstinere debere ait*.

Reste à juger l'argumentation de M. Demolombe considérée en elle-même.

Le juriste français part du principe supposé évident que l'affinité ne peut se produire quand sa cause a disparu ; et il raisonne ainsi : "C'est le mariage qui produit l'alliance ; or au moment où cette fille a été conçue, le mariage n'existait plus et sa mère ne tenait désormais par aucun lien à son ancien époux ; donc elle n'est pas son alliée."

Nous répondons d'abord : ou le divorce en rompant

le lien du mari avec sa femme a rompu en même temps son lien d’alliance avec les parents de cette femme, ou non. Si oui, il faut admettre qu’il peut se marier avec celle qui a été sa belle-mère ou sa belle-sœur ; ce que nul droit n’accorde, que nous sachions, et ce que M. Demolombe lui-même n’admet pas. Si non, il reste membre de la famille de sa femme, l’allié de toute sa parenté ou consanguinité, et par conséquent aussi des enfants que pourra avoir cette femme de sa nouvelle union. Ou bien pour être nés après le divorce, en seraient-ils moins du sang de cette femme ?

Est-ce à dire pour cela, comme M. Demolombe nous le reproche implicitement, que nous admettons un effet sans cause, ou que nous faisons l’affinité se produire quand son principe générateur a cessé d’exister ? Nullement ; seulement nous ne donnons pas à l’affinité le même principe ou la même base que le distingué jurisconsulte ; et en cela encore nous croyons avoir raison contre lui, ne fût-ce que parce qu’il s’écarte sans raison de la tradition catholique.

Le principe générateur de l’affinité entre un conjoint et les parents de l’autre conjoint, disons-nous, n’est pas à proprement parler le mariage ou le *contrat conjugal*, comme M. Demolombe semble le prétendre, mais bien l’*union conjugale légitimée* par le mariage, et que la loi civile suppose (1). Au point de vue canonique, c’est là une vérité indiscutable. Si cette union, si ce commerce a lieu en dehors du mariage, ce sera une union, un commerce *illégitime* ; mais ce n’en sera pas moins un principe d’affinité reconnue par le droit canonique, et même par le droit civil de quelques pays (2). D’ailleurs, ce principe-là seul

(1) C’est ce que M. Beaudry exprime très exactement : “ L’affinité ou alliance résulte du mariage. Elle a pour base l’union légitime de l’homme et de la femme.” P. 417.

(2) Ainsi les codes bavarois, autrichien.

explique suffisamment et la raison d'être de l'affinité et la survivance de cette affinité à la mort de l'un des conjoints ou à leur divorce, survivance que tous les codes civils admettent.

En effet, par le fait même de cette union, les deux époux ne forment plus qu'un seul corps, selon l'expression de l'Évangile (1), leur sang devient *comme un même sang* ; et par suite, tous les parents, *consanguinei*, de l'un des époux, qu'ils soient nés ou à naître encore, sont et seront *comme les parents, quasi consanguinei*, c'est-à-dire les *alliés* de l'autre conjoint (2).

Que le divorce survienne—et il peut survenir légitimement, même devant l'Église, entre époux infidèles dont l'un seulement se convertit à la foi—le lien du mariage n'existera plus, mais l'unité du sang n'en continuera pas moins de subsister entre les époux divorcés. Car cette unité est la conséquence d'un fait, non d'un contrat ; et on ne peut pas plus la supprimer que le fait qui l'a produite. Ainsi la femme divorcée, bien que n'étant ni l'épouse ni l'alliée de son premier mari, reste toujours "comme un même sang" avec lui ; donc aussi la fille qu'elle a eue d'une nouvelle union est "comme la parente" (*quasi consanguinea*), de cet ancien mari, et par conséquent, dans toute la propriété du terme, son *alliée*. Le lien qui la rattache à cet homme est le sang même qu'elle tient de sa mère, comme dans le cas précédent qui a amené toute cette discussion, le lien qui rattachait Julie au mari de Sophie, c'est le sang que tenait Julie des mêmes sources que sa défunte sœur.

(1) Erunt duo in carne una. Itaque jam non sunt duo, sed una caro.
(S. Marc, cap. 10, v. 8.)

(2) "Le mariage, dit M. Beaudry, fait entrer le conjoint dans la famille de son conjoint, il est considéré comme si les liens du sang l'unissaient aux membres de cette famille ; il est *factivement* de leur sang." P. 417.

Et maintenant que reste-t-il debout de toute cette plaidoirie de M. Demolombe en faveur de sa solution ? Rien. Assertions peu fondées, conclusions boîteuses, textes mal interprétés, c’est tout ce que nous avons trouvé dans la page que nous venons d’analyser.

Tant il est vrai que les hommes les plus éminents sont sujets parfois à de singulières distractions !

Nous n’en rendrons pas moins hommage à la haute autorité du grand jurisconsulte. Si cette autorité était moins considérable, nous n’aurions pas pris un si vif intérêt à la discussion engagée contre lui sur un minime détail de droit civil : ce ne sont pas les esprits ordinaires qui ont chance de faire école.

J. H. Mazlun.



MEMOIRE DE M. L'ABBE DE BESSONIES

EN FAVEUR DE MISS DIANA.

CE fut un jour d'ineffable hilarité à la 7e Chambre du Tribunal de la Seine que celui où se déroula le procès du photographe spirite Buguet. Depuis longues années le trop habile médium, grâce à son pouvoir évocateur, fournissait aux naïfs avec leur propre photographie celle de leurs parents d'outre-tombe. Or, le 16 juin 1875, il comparaisait prévenu d'escroquerie. Nier était impossible : son appareil photographique avait été saisi avant la pose, au moment même où Buguet prenait son attitude inspirée pour évoquer l'esprit ; la plaque, mise au bain révélateur, avait montré une image fantastique formée avant toute évocation. Pris sur le fait, Buguet avouait tout : il avait même livré *la boîte aux ancêtres* où il serrait ses marionnettes. Ses opérateurs racontèrent, au milieu des rires du tribunal, comment on choisissait d'après la tête et les désirs du client, l'ancêtre, c'est-à-dire la marionnette dont la plaque recevait l'empreinte très flou avant de l'introduire dans la chambre noire pour photographier par-dessus le " monsieur son parent."

Eh bien, malgré cela, qui le croirait ? on assista au défilé d'une cinquantaine de témoins venant déclarer au tribunal qu'ils avaient parfaitement reçu la photographie de leurs parents et que Buguet avait bien le pouvoir d'évoquer et de photographier les esprits. Et quels témoins ! Que Mme Allan Kardec ait assuré avoir reconnu l'écriture de son mari défunt, malgré les aveux de la caissière de Buguet qui avait dans ses attributions les écritures des esprits, on le conçoit encore. Mais parmi ceux qui déposèrent, on comptait des ingénieurs, des colonels en activité, des généraux en retraite, etc. En vain le président rappelait-il Buguet, en vain celui-ci montrait-il les poupées ancestrales : rien n'y fit, ces gens restèrent convaincus du pouvoir magique de ce photographe, et les plus huppés s'en allaient répétant " la grande trahison de Buguet acheté par les jésuites pour discréditer le spiritisme."

Nous espérons bien que pareil spectacle ne sera pas donné par les victimes de la pseudo-convertie. Depuis les aveux du Dr Hacks et de M. Margiotta, partout, en Autriche, en Espagne, en Portugal et en Italie, comme en Angleterre, en Allemagne et surtout en France, la presse catholique a sévèrement flétri le mercantilisme éhonté des exploiters. Diana elle-même (*Mémoires*, 15 déc., p. 460) nous apprend que depuis deux mois *plus de quatre cents journaux* (nous lui laissons la responsabilité du calcul) se sont déclarés vigoureusement contre M. Léo Taxil, son protecteur devenu son protégé. Les fidèles croyants de miss Diana—car il en est encore—sont pour la plupart ébranlés. Cependant plusieurs d'entre eux nous ont reproché de n'avoir pas examiné des documents qui n'avaient pas encore été publiés. Montrons à tous notre bonne volonté, presque notre patience. Heureux serions-nous si en discutant sérieusement ces arguments nous pouvions contribuer à dissiper les derniers nuages qui, dans une question où l'honneur de l'Église est engagé, cachent la vérité à des prêtres ou à des laïques estimés de tous et dont nous respectons toujours la sincérité et le zèle.

Signalons seulement sans nous y attarder la première et la plus amusante des apologies, nous voulons dire le *Pro Domo* publié sous ce titre par l'éditeur M. Pierret (*Antimaçon*, 31 octobre). On lui reproche d'avoir édité les blasphèmes lucifériens de Diana Palladiste. Quelle injustice ! Le pauvre homme, en engageant sa signature à miss Diana *qu'il n'avait jamais vue jusqu'alors*, ignorait ce que serait le Palladium. On lui portait des invocations à Lucifer, le grand calomnié des prêtres et des rois, ou encore des litanies burlesques avec 77 invocations dans le goût de celles-ci :

Le Grand Maître : Astaroth, général en chef de l'armée de gauche, toi, la terreur de Gabriel et de Magdal.

L'assemblée : Astaroth, combats pour nous.

Le Grand Maître : Astarté, générale en chef de l'armée du centre, princesse souveraine, toi, la terreur de Lilith.

L'assemblée : Astarté, combats pour nous.

Puis venaient les *bons daimons* Furfur, Pursan, Bacchus-Léonard, Caacrinolas, Caym, Àsmodée... suivis des *bonnes daimones* en égal nombre, Astarté, Vepar, Bifrons, Furcas, etc., etc. ; et le bon M. Pierret, qui s'est battu en duel et s'est ruiné — il nous l'affirme — pour la bonne cause, se signait sans doute dévotement en invoquant ces nouveaux saints. Seule la mauvaise mine des gens qui

lui apportaient ces grimoires lui donnait à réfléchir (1), et il allait congédier la miss diabolique, quand tout à coup, par un bonheur inespéré, elle se convertit.

Si vous doutez encore, un second article vous apprendra que l'ancien légitimiste est aujourd'hui "naundorfiste convaincu." Il ne manquait plus que cela pour exclure toute idée de mystification. M. Pierret ajoute qu'au lieu d'une colossale affaire de librairie, il s'est à peu près ruiné une seconde fois pour les beaux yeux de miss Vaughan. Aussi offre-t-il pour 11,500 fr. l'entreprise dans laquelle il en a jeté 42,000. Avis aux amateurs ! La seule charge sera de verser 150 fr. par mois "aux personnes qui viendront de la part de miss Vaughan." Cruelle Diana ! Elle, riche à millions,—ses histoires l'ont dit—au point que Margiotta en détresse osa lui demander du coup 100,000 fr. "pour réparer son hôtel de Palmi renversé par un tremblement de terre," pressurer ainsi un pauvre éditeur réduit aux abois, en lui réclamant quelques misérables 150 francs par mois ! Vraiment je plains les personnes pieuses qui ont reçu l'argent de miss Vaughan : dormiront-elles tranquilles en songeant que cet argent est le fruit des sueurs du bon naundorfiste ? Et voilà les histoires que dévorent les pieux abonnés de *l'Antimaçon* !

Hâtons-nous de le dire, miss Diana a des défenseurs plus sérieux, et parmi eux, M. l'abbé de Bessonies mérite une place à part : son rapport lu à Trente et publié dans la *Franc-Maçonnerie démasquée* (octobre 1896) est une œuvre sincère et inspirée par un zèle que tous admirent. Tandis que d'autres déclament ou se fâchent, le rapporteur réunit des preuves et des témoignages.

Avouons d'abord que cette collection de documents placés à leurs dates savamment échelonnées servira d'excuse aux victimes d'un plan machiavélique. La mystification était préparée de si loin et montée avec un tel luxe de précautions, qu'une méprise s'explique assez bien au début. Or, le premier pas fait, qu'il est difficile de reculer et de s'avouer dupe !

Mais aujourd'hui que ces documents réunis s'éclairent mutuellement, et que la clef est entre nos mains par la découverte du

(1) M. Pierret a sans doute oublié qu'au temps du palladisme il avait professé une tout autre religion, celle de l'argent. Dans une lettre adressée le 14 mai 1895 à la *Revue mensuelle* (p. 281) on lisait : "je ne suis pas palladiste... je suis, en effet, absolument neutre, et je ne refuse aucun travail, pourvu que les impressions qu'on m'apporte à faire ne contiennent rien de subversif à l'égard des autorités établies, ni rien d'offensant pour les bonnes mœurs. C'est vous dire que j'imprimerais l'*Univers* aussi bien que le *Palladium régénéré et libre*. Miss D. F. est, pour moi, une cliente qui m'a ouvert un crédit chez son banquier, et dont j'exécute les ordres d'impression ; rien de plus, rien de moins." Que nous sommes loin des pieux sentiments de l'éditeur des *Mémoires* et de *l'Antimaçon* ! Et cependant il nous affirme lui-même qu'il n'a pas été converti. Concluez

consortium Hacks-Taxil, le rapport devient la plus éclatante confirmation de la supercherie. Auparavant on pouvait douter si quelque pseudo-palladiste avait joué une comédie, même dans un couvent, et vraiment je me demande comment M. Taxil n'a pas essayé d'un jeu qui ne laisserait pas que d'embarrasser. Mais à cette heure, il est bien avéré qu'il n'y a ni de Diana, ni de retraite dans un couvent, ni de supérieure assez folle pour baptiser au parloir une palladiste qui n'a pas encore la foi.

Le rapport établit sa preuve sur des témoins, des documents et les œuvres même de Diana.

§ 1

LES TÉMOINS.

Écartons d'abord ceux qui, n'ayant rien vu, ne sont pas les témoins promis. A quoi bon faire intervenir sans cesse de hautes personnalités dont plusieurs ont réduit la portée de leurs lettres à une réponse de politesse sans aucune enquête préalable ? Croit-on rendre plus aisée la tâche si délicate de Mgr Lazzareschi, le président de la Commission romaine, en imprimant d'après *le Figaro* " qu'il a fait célébrer dans l'église du Gesu un triduum solennel pour remercier Dieu des grâces accordées à miss Vaughan ? " Sans relever ce qu'il y a d'évidemment fantaisiste dans cette information, nous croyons répondre aux désirs du vénéré prélat en demandant des témoins réels.

Or, après avoir lu et relu le rapport, voici l'étrange conclusion qui s'en dégage : *De l'aveu des partisans de Diana, il est démontré qu'on ne peut citer un seul prêtre, ni un religieux, ni même un seul catholique digne de foi qui ait jamais vu Diana depuis sa conversion.* Pour l'époque antérieure à la conversion, on avait le célèbre lunch de l'hôtel Mirabeau offert à M. Lautier : on sait avec quelle loyauté l'unique témoin sérieux a reconnu sa méprise au moins possible, et décliné toute solidarité avec les exploiters. De même, il est établi que nul ne connaît le couvent de la conversion, ni l'aumônier, ni l'évêque qui sont intervenus, ni la retraite mystérieuse de Diana.

Pour tout juge impartial, ce fait seul doit suffire. Libre à d'autres de croire que Diana ne court aucun danger en se faisant connaître à MM. Léo Taxil et Pierret, mais qu'elle serait en péril de mort si un évêque, ou un saint prêtre, par exemple le président du comité antimaçonnique, l'avait vue ou du moins avait été mis dans la confidence. Quoi ! lorsque l'abbé de Bessonies se présente à l'hôtel Mira-

beau, miss Diana est déjà partie, et elle ne trouvera pas en trois ans, un quart d'heure à lui consacrer ! Nous estimons trop le rôle de ce vaillant dans la lutte antimaçonnique pour consentir à lui voir préférer des confidents comme M. Léo Taxil.

Car enfin, les témoins du rapport, qui sont-ils ?

Les uns n'ont rien vu, par exemple un rédacteur du *Lotus* (!) ou M. Huysmans qui d'ailleurs ne se gêne pas pour rire de la farce Diana, ou encore ce bon missionnaire bénédictin qui croit se rappeler qu'avant 1891 les journaux d'Amérique ont parlé de Diana Vaughan. Et quand cela serait, aurait-on prouvé une conversion en France ? Mais avant de discuter le cas, que le bon père se nomme et cherche au moins un de ces journaux. Il en sera de lui comme de ce religieux auquel Diana en appela fièrement dans son apologie (p. 445), et qui interrogé répond à M. le chanoine Mustel : “ *Des amis sérieux m'avaient affirmé avoir vu Diana au Havre, et c'est d'après eux que j'avais parlé au comité antimaçonnique de Rome. J'ai su depuis que mes amis avaient été indignement trompés, d'où je suis très tenté de croire que miss D. V. est une créature sortie de la tête de quelque franc-maçon ami du Dr Bataille* ” (*Revue Cath. de Coutances*, 4 déc. 1896). Est-ce assez clair ?

Après les témoins qui n'ont rien vu, *les Anonymes* que nul ne connaît. Oh ! ceux-là ils abondent ; le *Figaro*, la *Lanterne*, le *Lucifer* présentent chacun leurs rédacteurs inconnus, et si un seul ne vous suffit pas, le *Matin* vous raconte l'interview de D. V. par deux de ses amis, toujours anonymes ; n'êtes-vous pas satisfaits ?

Eh bien, non, et nous protestons encore une fois contre cet abus intolérable de l'incognito. C'est vraiment effrayant ce qui se consomme d'anonymes et de pseudonymes dans ce monde de Diana Vaughan, et spécialement dans l'*Antimaçon*, fondé par Léo Taxil sous le nom de Paul de Régis. Là, par exemple, on a le pseudonyme dévot. Le moindre rédacteur de ce béni journal de Diana V. a besoin de deux saints ou de deux nobles paladins pour se forger un titre nobiliaire digne de figurer dans la feuille du Naundorfiste M. Pierret, successeur de Léo Taxil à la direction.

Or nous déclarons sans façons que tous les anonymes ont ici pour nous exactement l'autorité des mystificateurs. Aussi bien ne faut-il pas être grand clerc pour deviner que toutes ces communications mystérieuses à divers journaux partent de la même source. M. Léo Taxil a trop d'expérience pour ignorer par quelles ruses on fait passer un entrefilet, même dans la *Lanterne*, son journal d'antan.

Que reste-t-il donc en fait de témoins ? *Les mystificateurs eux-*

mêmes. Oui, le rapporteur, pour nous rassurer, nous présente encore MM. Hacks, Margiotta et Taxil. On sait ce qui est advenu des deux premiers : il n'y a plus comme unique introducteur et garant de Diana que M. Léo Taxil. Je me trompe, on cite quelque part les ouvriers de M. Pierret. Même avec cet appoint, c'est vraiment trop peu.

Et quand après ce défilé de personnages inconnus ou trop connus, on entend le rapporteur conclure : " pour moi je ne l'ai jamais vue, pas plus que je n'ai vu la reine d'Angleterre ou César Cantu," il est bien permis de sourire et de penser qu'un mystère moins épais plane sur l'existence de l'historien ou de Sa Majesté britannique.

§ 2

LES DOCUMENTS.

Du moins produit-on des pièces sérieuses ? Un regard d'ensemble nous rend anxieux : tous ces documents sans exception sont postérieurs à l'époque où s'est organisée la mystification (1892 ou même fin de 1891, date du volume : *Y a-t-il des femmes dans la Franc-maçonnerie* par L. Taxil). Ainsi rien d'antérieur à cette date n'a pu être retrouvé. C'est inquiétant. A qui fera-t-on croire que la grande Diana, si puissante aux enfers et sur la terre, n'ait laissé nulle part trace de son passage ?

Autre observation troublante ; toutes ces pièces sont fournies par Diana elle-même ou par ses affidés, Margiotta et Cie : pas le plus petit papier venu d'ailleurs et qu'on puisse contrôler. On devine ce que ferait de tout cela le plus novice juge d'instruction.

Il n'est pourtant pas sans intérêt de signaler certaines pièces.

Le rapporteur compte beaucoup sur la *Lettre de M. Goblet d'Alviella*. Voici en effet ce qu'aurait écrit à Lemmi, le Grand Maître de la Maçonnerie belge dans la *voûte d'urgence* n° 385, datée de Bruxelles le 30 juin 1894 : "...La sœur américaine 141 (nombre nominal de Diana) en communiquant sa démission à un de nos ennemis...a foulé aux pieds ses serments les plus sacrés, et elle ne mérite plus aucune pitié. Elle nous a fait un mal inouï...je ne vois qu'un remède : il faut s'entendre partout pour nier carrément." Diana existait donc, elle était connue et haïe dans le monde maçonnique de Lemmi. M. d'Alviella a déclaré, il est vrai, cette pièce absolument apocryphe ; mais cette dénégation intéressée n'est-elle pas une nouvelle preuve, d'autant plus que Margiotta, ajoute le rapport, a porté à M. Goblet, avec un enjeu de 30,000 fr., un défi qui n'a pas été relevé ?

Voilà le document le plus formidable contre nous, le seul qui, avant la conversion de Diana, suppose l'existence de la célèbre luciférienne. Eh ! bien, ce document comme les autres est une pure "fumisterie," œuvre de la maison Bataille-Vaughan, qui depuis près de deux ans fonctionnait pour exploiter le Diable. Pour le récuser absolument, il suffirait de savoir qu'il a été publié par M. Margiotta, celui-là même dont Diana nous assure avec documents à l'appui (*Revue mensuelle*, juillet 1896), que sa conversion a été une comédie et qu'il n'a jamais cessé d'appartenir à sa loge. Ici, plus moyen d'échapper : ou Diana ment avec impudence, ou les pièces fournies par Margiotta sont absolument sans valeur.

Mais nous avons une preuve positive de la supercherie dans l'histoire même du défi sur lequel s'appuyait le rapport. En effet, à s'en tenir aux seuls documents fournis par les amis de Diana (*Revue mensuelle* 1894, pp. 271, 276, 285), sur l'authenticité de la fameuse lettre, au lieu d'une provocation adressée par M. Margiotta et refusée par M. Goblet, c'est tout justement le contraire qui a eu lieu. M. d'Alviella, dès que la lettre lui eut été signalée, porta aux faussificateurs un défi public de la produire, s'engageant à prouver devant les tribunaux "le faux en écriture privée." Or, au lieu de relever le défi, MM. Margiotta et Léo Taxil capitulèrent piteusement et avouèrent leur impuissance non seulement à montrer l'original de la lettre, mais encore à dire comment ils avaient pu en prendre copie (1). Seulement, comme cette reculade pouvait amener une débâcle, on la dissimula tant bien que mal sous des cris de triomphe, et après quelques jours de réflexion, pour tromper les naïfs, on essaya d'une diversion. Le 8 octobre 1894, M. Margiotta, dans un article qu'il intitulait superbement : *Au pied du mur*, lançait à M. Goblet un second défi, *non plus sur l'authenticité de la lettre, qu'il ensevelissait prudemment dans un profond oubli, mais sur la Haute-Maçonnerie en général*. Ainsi, il s'engageait à démontrer, avec un enjeu de 10 000 fr., *plus de cent mensonges* publiés de la maçonnerie

1. Voici, d'après la *Revue mensuelle* (1894, pp. 276-277), le défi adressé par M. d'Alviella au *Patriote* le 15 sept. 1894 : "...Si quelqu'un prétend avoir entre les mains quelque chose de semblable à la lettre que vous m'attribuez, qu'il dépose ce document dans un endroit accessible à la justice, et ce sera pour moi l'occasion de déposer au parquet une plainte pour faux en écriture privée."

Les faussaires de la *Revue mensuelle* se dérobaient par ce misérable refus d'explication : "...Quant à réclamer l'exhibition de l'original, c'est une bonne fumisterie. Le Goblet belge sait que sa voûte est entre les mains de Lemmi ; c'est déjà bien beau que M. Margiotta, par un moyen qu'il n'a pas à indiquer, ait réussi à en faire prendre une copie. Et le Goblet belge nie, précisément parce qu'il sait que Lemmi a reçu sa voûte, puisqu'il lui en a accusé réception et en a approuvé le contenu." Avec un pareil système de preuves les faussaires ont beau jeu.

sur des faits passés ; de même il prouverait l'existence de la maçonnerie palladiste, pourvu que M. Goblet produisît le " Livre d'or n° 2 du suprême Conseil, " etc., etc. Le défi, on le voit, était éminemment pratique, et on se demande quels arbitres auraient consenti à siéger assez longtemps pour élucider les 100 mensonges. Un point plus pratique, c'était le silence absolu sur l'authenticité du document. Nous comprenons que M. Goblet, après avoir enregistré cette défaite de ses adversaires, ait refusé de les suivre sur ce nouveau terrain. Mais nous concevons moins que M. Margiotta n'ait pas essayé de défendre la *Lettre* publiée par lui, et nous ne comprenons plus du tout que le rapport déclare cette lettre " évidemment authentique " (page 292). Et si telle est la valeur du premier et du plus redoutable document, le lecteur devine ce qu'il faut penser des autres. Aussi suffira-t-il d'une revue plus rapide.

Viennent ensuite, en fac-simile, les deux *documents Militello* de l'Orient de Palerme, affirmant aussi l'existence de Diana. Ici encore, s'il vous venait méchamment à l'esprit que M. Margiotta, au lieu d'être le destinataire, est le fabricant de ces pièces, on n'aurait rien à répondre. Mais M. Margiotta, Italien (?), eût été sans doute faussaire plus adroit. Une lettre du Grand-Orient de Palerme, adressée à un Italien et rédigée en français, nous intrigue déjà beaucoup. Mais que l'Italien *Giuseppe Militello* signe *Joseph* à côté de *Paolo Figlia*, c'est trop fort ! *Agostino Bertani* signant *Aug.* avait du moins, pour s'excuser, la présence troublante de Bitru !— Cela a paru si fort à Diana elle-même que dans ses *Mémoires* (déc. 1896, pp. 472) elle a senti le besoin de corriger, et écrit *Giuseppe*, au lieu de *Joseph* reproduit dans le fac-simile. Sont-ils accommodants les originaux fournis par cette bande ! Il n'y avait pourtant pas à la fois *Joseph* et *Giuseppe* dans la signature autographe (1).

Mais voici un document indiscutable, une *Lettre de Sophia Walder*, entendez bien, la grande Sophia Sapho, fille, épouse et presque mère de... diables (sa fille doit être grand'mère de l'Antechrist). Elle a écrit à Diana une lettre insultante, et Diana la transmet à M. le chanoine Mustel, avec enveloppe, timbres et cachets, s'il vous plaît,

(1) C'est de ce document que miss Diana dit dans les *Mémoires* (n. 15, p. 471) : " L'original a été envoyé par moi à Rome ; il est entre les mains de la commission d'enquête avec d'autres documents originaux. J'allais en expédier encore ; il m'a été écrit qu'il y en avait assez." — Nous le croyons sans peine : de documents de ce genre, il y en aura toujours trop. Aussi quand le rédacteur vénéré de la *Revue catholique* de Coutances (1er janvier 1897) nous dit que, dans son volume en faveur de Diana, " il ne mettra au jour qu'une longue et assez pesante compilation de documents et de témoignages," espérons-nous qu'il appliquera à ces papiers la formule bien connue : *non numerantur, sed ponderantur*.

—Et dire qu'il y a des gens assez revêches pour s'étonner de ce luxe de précautions, de l'envoi même, fait par une luciférienne à un chanoine, d'une lettre intime qui ne le concerne en rien, sous le joli prétexte de lui fournir un nouvel autographe de Mlle Sophia ! Quelle délicatesse !—Dire que d'autres pousseront l'indiscrétion jusqu'à demander où est cette Sophia, et qui l'a vue ! Car enfin elle est encore plus invisible que Diana elle-même. On vous dit bien qu'elle traverse les murailles, qu'elle a fondé des triangles à Paris et célébré des messes noires un peu partout. Mais chose étrange ! nul ne l'a vue, on ne peut pas citer le plus petit entrefilet du *Lotus* ou du *Lucifer*. Ainsi le mythe Sophia Walder venant garantir l'existence d'un autre mythe, c'est vraiment une trouvaille digne de M. Léo Taxil. Mais peut-on sérieusement présenter de pareilles preuves ?

Les lettres de Diana sont-elles plus convaincantes ? Reconnaissons qu'elle n'en est pas avare. Elle a écrit à M. le chanoine Mustei, de Londres, de Hambourg ; un jour elle lui envoya 200 fr. pour ses pauvres : comment douter de l'existence d'une luciférienne qui fait des aumônes à un prêtre ? Cela même eût peut-être excité les soupçons d'un autre : ces soupçons seraient devenus une certitude à la seule inspection de l'écriture "déclarée fort intéressante et très significative par les graphologues," nous dit M. de Bessonies (p. 328). *Très significative* en effet, car elle trahit avec une évidence incontestable une main française. Jamais une Américaine ne pourra tracer ces caractères tout parisiens, pas plus que ceux des lettres de Sophia.

Mais les méchants seuls feront ces réflexions et M. le chanoine d'Aquin nous répondra que nul, pas même M. Taxil n'a pu aller voyager par le monde pour lui écrire de Londres ou de Turin (*Revue de Coutances*, 11 déc). Cependant, même sans connaître toutes les roueries parisiennes, le simple bon sens entrevoit divers systèmes de dissimuler l'origine de ses correspondances. *L'Éclair* du 10 décembre 1896, dans un article sur Diana et sur Taxil, "le roi de la fumisterie universelle," explique le fonctionnement d'une agence de Paris en pleine avenue de l'Opéra, ayant précisément cette spécialité de créer des domiciles fictifs. Pour une modique somme vous pouvez, tout en restant caché à Paris, écrire à des amis comme si vous étiez à Saint-Petersbourg, faire recevoir par le correspondant de l'Office des lettres à vous adressées, même des lettres chargées ou recommandées. Et voilà comment miss Diana écrivait de Turin ou de Hambourg, comment aussi toutes les lettres ou réponses adressées à son nom revenaient au mystificateur (ou à son

agent M. Pierret) par le canal de cet Office (1). Pour les correspondants qui connaissent M. Taxil et l'usage qu'il aime à faire des petits papiers, cette perspective n'a rien de gai.

§ 3

LES ŒUVRES DE DIANA.

D'après l'honorable rapporteur, les ouvrages de la convertie "constituent une preuve suffisante de son existence et de sa qualité de haute maçonne" (p. 296).

La majorité des lecteurs catholiques en a tiré une conclusion toute contraire et les a rangés parmi les extravagances de Léo Taxil. Laissons pour le moment le dévergondage moral qui transpire à travers ces pages et signalons seulement à M. de Bessonies quelques détails qui paraissent lui avoir échappé.

Parmi les révélations précieuses que seule une ex-palladiste pouvait publier, on range le *Manuel des prières lucifériennes*. Les litanies dont nous avons cité quelques invocations, donnent une idée de ce genre grotesque. Plusieurs de ces prières et des plus importantes, par exemple l'oraison à Lucifer et le serment de consécration (pp. 11-12), sont littéralement empruntées (sans le dire, bien entendu) à l'ouvrage de Taxil : *Y a-t-il des femmes dans la Franc-Maçonnerie* (pp. 265-267). Oh ! elle ne se gêne pas, la "bonne fée," avec les œuvres de Taxil, elle se sent de la famille. Mais comme tout cela prouve bien que seule Diana pouvait connaître ces secrets !

A la lettre des hauts maçons de Londres blâmant la publication du Palladium par Diana, et publiée par elle à la première page des *Mémoires*, il manque seulement deux choses : le texte anglais, et les signatures. Pourquoi ? Allez le demander à la célèbre miss qui aime tant à faciliter le contrôle de ses assertions.

Que peut bien prouver la *Patente de Maîtresse templeière palladique* avec ses dessins symboliques ? Bien avant la conversion de Diana, elle avait été reproduite par Hacks dans le *Diable* (t. I, p. 476) et les symboles en avaient été expliqués par Taxil avec le même luxe d'insinuations obscènes.

(1) Dans les *Mémoires* (n. 15, p. 476) la pseudo-Diana reconnaît l'existence de ces agences ; elle a été abonnée à l'*Allibi-Office* de New-York. On peut donc, dit-elle, non seulement envoyer et recevoir des lettres, mais encore se créer ce qu'on appelle une *domiciliation*. Soit. Néanmoins, dès qu'il s'agit de recevoir de l'argent ou une valeur, il faut votre procuration : c'est clair. Or, pour donner procuration, il faut exister." Quelle dose de naïveté miss Diana suppose à ses lecteurs ! M. Léo Taxil lui apprendra sous combien de noms une même personne peut exister.

Le rapporteur allègue encore la *lettre contre Lemmi* signée à Londres par Diana, Palacios et Graveson, publiée ensuite par Margiotta. Le malheur est qu'ici encore le faussaire a grossièrement trahi l'origine parisienne du document. La pauvre miss a été obligée d'avouer que dans cette lettre la langue anglaise est aussi piteusement massacrée que l'italien et le latin dans le document Bitru. Mais voyez, est-ce sa faute? C'est un Mexicain, le F**.* Palacios (encore un inconnu!) qui l'a rédigée. Ah! si elle avait pu s'en mêler, on aurait vu quel pur anglais elle parle! Mais elle est si pressée, qu'elle a dû donner sa signature à l'avance et sans lire: justement elle était retenue ce jour-là à l'hôtel Mirabeau (*Mémoires*, p. 420). Quel *deus ex machina* que cet hôtel Mirabeau! Et ces sornettes sont débitées sans rire, voire avec un air triomphant! Et il y aura des lecteurs pour y croire! O Buguet!

On cite encore, à notre grand étonnement, les détails sur *la vie et les écrits de Thomas Vaughan*, son ancêtre.—L'honorable rapporteur a-t-il lu avec attention ces détails, recueil des plus folles imaginations qui puissent hanter un cerveau malade? Cependant Diana les raconte le plus souvent comme des faits historiques. Ainsi, elle affirme très catégoriquement et plusieurs fois l'enlèvement de Thomas Vaughan par Lucifer, qui, le préservant de la mort, l'a transporté dans son paradis satanique. Et ce sont de tels récits qu'on recommande aux fidèles pour fortifier leur foi!

Mais aux défenseurs de Diana il faut des arguments plus palpables. Qu'ils lisent donc dans le *Tablet* du 10 octobre (p. 582) l'article où M. C. C. Massey établit sur des faits connus de tous—et c'est sur ces faits seuls que je m'appuie—que l'ignorante miss, trop pressée dans la lecture des bibliographes, a, par une sottise méprise, confondu deux personnages différents et attribué à l'occultiste Thomas Vaughan, fort connu sous le nom d'*Eugenius Philalethes*, les œuvres et l'histoire d'un autre occultiste fameux dont les livres portent le nom d'*Eirenceus Philalethes*. Mais aussi qui pouvait deviner l'existence de deux Philalethes? Quand cette bétise eut été signalée, Diana essaya bien de réparer le désastre, mais "ses efforts, dit le *Tablet*, offriront une plaisante comédie à tout lecteur au courant des faits dont elle parle" (*Mémoires*, pp. 114, 162 et 215). Nous vantera-t-on encore la vie de Thomas Vaughan?

Enfin M. de Bessonies signale l'*Instruction secrète de la Haute Vente Suprême de Turin* en 1822. Certes, voilà bien un document de la plus grande valeur, et parfaitement authentique, nous l'avouons. Aussi, comme Diana est fière de le révéler au monde! "Ce document n'apprendra rien aux Cardinaux, il est connu, bien connu au

Vatican (1) !” Mais hors du Vatican, vous le pensez bien, seule la palladiste a pu en prendre copie. Or ce document si secret était publié depuis près de 40 ans, et Diana ne nous donne qu'un plagiat de l'ouvrage si connu de Crétineau-Joly (*l'Église romaine en face de la Révolution*, t. 2, pp. 82-90). Elle a transcrit mot pour mot la traduction qu'en a faite Crétineau-Joly, sans en modifier sur l'original italien ni un iota ni une virgule. Seulement, au lieu de la vraie date 1819, elle l'a renvoyé à l'année 1822. Cessera-t-on enfin de dire que les documents fournis par Diana “établissent sa qualité de haute maçonne ?”

Et voilà les pièces dont on nous dit qu'elles n'ont amené “ni protestation sérieuse ni démenti autorisé.” Je le crois bien ; quand un catholique est révolté par l'in vraisemblance, on lui dit : “Vous ne comptez pas, les intéressés n'ont pas protesté.” Et si les franc-maçons crient à la calomnie et à la mystification, on dit d'un air de triomphe : “Findel proteste, donc c'est vrai. Les catholiques qui nient s'inspirent des franc-maçons.”

Mais enfin les livres de Diana auraient fourni des renseignements exacts. Mon Dieu, c'est fort possible : est-il nécessaire d'être ex-palladiste pour publier des listes de loges et de leurs membres ? M. Taxil en a donné un bon nombre avant de jouer le rôle de Diana ; pourquoi cesserait-il maintenant de s'en procurer ? Il suffit—c'est lui-même qui nous l'a appris—d'avoir des annuaires, et plusieurs sont livrés à la publicité. Et puis, si la franc-maçonnerie garde jalousement ses secrets, les franc-maçons, eux, ne sont pas incorruptibles et cela suffit à expliquer la connaissance de tel ou tel document secret.

Faut-il parler des générosités de miss Diana, “cet argument d'un grand poids” pour établir un désintéressement tout chrétien ? Additionnons les dons authentiques qu'on a fait sonner si haut : nous arrivons à peine à deux ou trois mille francs, en y comprenant les 1000 payés pour la traduction allemande qui n'a pu paraître. Aujourd'hui est-il possible de voir là autre chose que l'amorce sacrifiée par le joueur à sa victime. Et est-ce trop, quand il s'agissait de faire croire à la sincérité de publications dont plusieurs constituaient des “coups de librairie ?” En trois mois, le 33e *Crispi* est arrivé à la 5e édition. Est-ce même une somme

(1) Cet appel au Vatican, M. Léo Taxil ne l'a prêté à son *alter ego* Diana, qu'après en avoir usé pour son propre compte ; dans son ouvrage : *Y a-t-il des femmes dans la franc-maçonnerie* (p. 236), on lisait : “A Rome, ces choses-là ne sont point ignorées ; ce livre n'apprendra rien au Vatican.” Quand on compare les similitudes de procédés, de manœuvres, de doctrines entre M. Léo Taxil et Diana, il est malaisé de ne pas les identifier.

suffisante pour sauver les apparences, de la part d'une convertie dont l'immense fortune lui permet de voyager " *comme une personne de sang royal ?*" (Ad. Lemmi, p. 257). Si tout cela n'était du roman, quelle parcimonie ! Et puis exiger des droits d'auteur, mendier bassement des envois de livres (1), menacer M. Kunzlé d'un procès parce qu'il a reproduit des extraits des *Mémoires*, tout cela est-ce digne d'une fortune princière ?

Du reste, il suffit d'écouter les confidences de Diana pour être édifié : " *Quant aux sollicitants, j'ai le regret de leur dire, pour trancher net, que j'ai beaucoup plus d'expérience qu'ils ne le supposent, et l'expérience m'a appris qu'il n'y a d'infortunes intéressantes que celles qui se cachent. C'est pourquoi, au risque de me faire des ennemis, je rejette en bloc toutes lettres intéressées.*" Voilà les quémandeurs bien avertis ! Les désintéressés et les charitables, on l'avouera, ont un autre ton.

Quant à la prétention de ne profiter en rien de la vente de ses ouvrages, il suffit de dire que, mis au pied du mur, le mandataire a refusé de montrer les comptes.

De toutes les preuves du rapport, que reste-t-il ? Rien, absolument rien. Et que serait-ce si on les plaçait en face des découvertes accablantes de ces derniers mois, des preuves que nous avons résumées et dont le rapport ne parle pas ? Tous les documents imaginables viennent échouer devant ce fait brutal : Le créateur de Diana V., celui qui lui a donné un état civil et lui a bâti une histoire, le Dr Hack a été convaincu d'imposture et en a dû faire l'aveu. Tout le reste est désormais superflu.

Concluons : Dans l'état actuel de la controverse, il n'est plus permis d'affirmer publiquement sans réserves la conversion de Diana Vaughan.

Mais, dira-t-on, si Diana a des adversaires, elle a aussi des partisans, je puis ne pas voir la force de vos raisons. Dès lors ne suis-je pas libre d'embrasser le parti qui me sourit davantage et le proposer à mes lecteurs ? — En d'autres sujets qui n'entraînent aucun danger pour l'Eglise et pour les âmes, à la bonne heure. Ici, et en matière de surnaturel, ce n'est plus permis. Affirmez encore, si vous le voulez, votre conviction personnelle ; mais par le fait même que vous ne pouvez plus nier les raisons très graves de croire à une colossale duperie (n'y aurait-il que la réprobation de cette imposture par l'immense majorité des catholiques), il ne vous est

(1) On lit dans les *Mémoires* (n° 1, p. 32) : " Je remercie les personnes qui m'ont envoyé Jeanne d'Arc..., le Rosaire..., Ribet, de la Rive, Drumont, etc. Au n° 2, p. 48 : " Je prie instamment qu'on ne m'envoie plus rien. *Merci néanmoins pour les livres pouvant m'édifier ; mais j'ai dû retourner et je retournerai les objets de valeur (?)*."

plus loisible d'affirmer la certitude du fait en lui-même, de cacher aux lecteurs les découvertes importantes qui engagent à se défier encore moins de recommander et de propager ceux de ces ouvrages qu'on a accusés de superstition et d'immoralité.

La raison de cette différence, trop oubliée de nos jours, est dans le caractère si délicat de toute intervention surnaturelle, et dans les immenses dangers que des affirmations prématurées peuvent entraîner, même abstraction faite de toute immoralité dans les récits : dangers pour les âmes envahies par la superstition, dangers pour l'honneur de l'Église, qu'on accusera de sotte crédulité et peut-être de criminelle imposture.

D'ailleurs, une autorité plus haute a tranché depuis longtemps la question. L'Église par des lois aussi formelles que sévères, interdit de publier les miracles et les faits surnaturels avant qu'une enquête ecclésiastique ait établi leur réalité sur des preuves *positives et moralement certaines*. Or, cette enquête, Diana l'a toujours refusée. Certes, si elle veut vivre à l'écart et refuse de sortir de sa solitude, nul ne l'en empêche, c'est son affaire ! Mais qu'alors elle se taise : un témoin, trop peureux pour se montrer, doit se taire. Qu'elle ne vienne donc plus tous les mois troubler les têtes, et hélas ! souiller les imaginations, pour drainer les bourses, et compromettre l'Église.

Aussi, sommes-nous très surpris de l'étrange raisonnement d'une revue catholique : " D'où vient donc cet acharnement inexplicable contre les révélations dont le seul résultat, *en les supposant sincères et exactes*, est de préciser des faits depuis longtemps connus ? " *En les supposant sincères !* Mais cette supposition, l'Église nous interdit de la faire sans preuves. Et si de fait elles ne sont pas sincères ? Si en réalité Diana n'existe pas, si d'audacieux mystificateurs ont tout inventé, ne voyez-vous pas le déshonneur qui en rejaillit sur l'Église ? On aura donné des armes aux Findel pour l'accuser de complicité avec d'impudents faussaires dans le but de battre en brèche la franc-maçonnerie.

Voilà pourquoi, tout en admettant la bonne foi de ceux qui suivent une autre règle, nous ne croyons plus permis de défendre et de propager les *Mémoires* de Diana Vaughan.

Un grand et bel exemple sous ce rapport vient d'être donné à Lisbonne par l'éditeur de l'excellent journal *O Progresso Catholico*. Séduit par les éloges de certaines feuilles françaises, il avait, non sans de grands frais, acquis le droit de reproduction et préparé la traduction des *Mémoires*. Mais dès que le grand publiciste portugais, qui signe *Nemo*, eut mis en garde les catholiques contre la

pseudo-palladiste, l'éditeur annonça dans son journal que la publication des *Mémoires* était suspendue jusqu'à la décision de Rome : " Notre maison est trop sérieuse pour répandre parmi les catholiques une œuvre qui, sous prétexte de combattre la Maçonnerie, ne serait pas dans toutes ses parties l'expression sincère de la vérité." Nous avons déjà dit que l'honorable rédacteur du *Pélican* de Feldkirch, le Dr Kunzle, s'était honoré par une conduite semblable. Nous ne désespérons pas de la voir suivie en France par ceux qui n'ont été que victimes de la mystification.

Euq. Portalie, S. J.



LOLITA

(Suite.)

“ Il nous est défendu d'aimer quelqu'un, fût-ce
“ notre enfant, plus que la vérité, plus que la
“ probité, plus que l'honneur.”

MME EMMELINE RAYMOND.

Les paroles de M. de Love disaient : je désire ; mais le ton signifiait : je veux. C'est ainsi que je compris et j'inclinai la tête en signe d'assentiment, n'osant répondre verbalement à un tel maître avant d'avoir tourné sept fois ma langue dans ma bouche, ce dont il ne me laissa pas le temps.

J'étais fort déconfite et, probablement, je le paraissais, car Mme d'Arcy me dit en souriant :

—Allons voir Jacques. Il lui a été ordonné de se coucher, mais on ne lui a pas défendu de recevoir des visites.

Je me levai avec empressement pour suivre Mme d'Arcy qui me conduisit à une porte donnant dans sa chambre à coucher. Avant d'entrer, elle me dit :

—Surtout, mon enfant, ne vous apitoyez : il ne faut pas que Jacques se croie malheureux.

La recommandation était inutile, mon expérience, comme tu l'appelles, m'ayant appris qu'il n'y a pas de plus mauvais service à rendre à un enfant, même tout petit, que de le plaindre. Combien de fois ai-je vu, au Luxembourg, des bébés tomber et se relever sans pousser une plainte, arriver près de la mère ou de la bonne et jeter les hauts cris dès que celle-ci avait dit :

“ Pauvre chéri !”

Non, je ne voulais pas plaindre Jacques et, pourtant, j'en eus presque envie en le voyant en larmes, dans son petit lit.

Mme d'Arcy fit un signe à la bonne, assise à côté de lui, et celle-ci disparut.

Aussitôt, Jacques leva vers nous sa tête bouclée et sourit en battant des mains.

—Bonsoir, bonne-maman ! bonsoir, mademoiselle ! Ze ne peux pas dormir ; voulez-vous zouer avec moi ?

J'acceptai volontiers ; Mme d'Arcy me dit :

—Votre chambre est là, mon enfant, à côté de celle de Jacques. Je vous dis bonsoir, car j'ai à écrire. Vous laisserez dormir ce mauvais sujet à neuf heures, s'il vous plaît.

Je le promis et souhaitai le bonsoir à Mme d'Arcy qui me baisa sur le front, à mon grand plaisir et à ma grande surprise, car cela ne ressemblait guère au décorum que j'avais vu régner dans la maison.

— Ne vous étonnez pas, monenfant, me dit-elle, répondant à ma pensée : je sais qui vous êtes.

La soirée avec Jacques fut très gaie. Nous jouâmes à l'oie, aux dominos, à la bataille ; après quoi, il me confia qu'il détestait Mlle Fisher, sa gouvernante allemande. Je lui demandai pourquoi.

— D'abord, parce qu'elle est Allemande.

Je le regardai, fort surprise de ce patriotisme précoce.

— Oui, continua-t-il, en fixant sur moi ses yeux noirs dont le regard ressemblait alors singulièrement à celui de son père ; quand ze serai grand, ze battraï tous les Allemands et toutes les Allemandes aussi. Ze battrais déjà bien celle-là, mais papa ne veut pas.

— Voyons, Jacques, lui dis-je : soyez raisonnable ; ce n'est pas sa faute si elle est Allemande.

— Oui, mais c'est sa faute si elle est menteuse et si elle dit du mal de moi à papa, pour me faire punir.

— Vous avez dit que votre papa vous punissait parce que vous rapportiez de mauvaises notes. Vous allez en pension, ce n'est donc pas Mlle Fisher qui vous donne des notes.

— Mes notes de la pension sont bonnes ; c'est Mlle Fisher qui me donne des mauvaises notes d'allemand.

— Peut-être, aussi, ne l'apprenez vous pas bien, étant mal disposé envers elle ?

— Ze ne l'apprends pas du tout : zamais ze ne dirai un mot d'allemand et ze ne veux pas l'écrire non plus : ze ne veux pas le savoir.

— Mais, pourquoi ?

— Parce que Mlle Fisher m'a dit que quand ze saurais l'allemand, z'aurais un nez rouze et des grandes dents comme elle.

Je ne pus m'empêcher de rire.

— Oh ! Jacques, vous avez cru cela ? Comment de parler allemand peut-il donner le nez rouge ?

— Le nez rouze, ze ne sais pas ; mais les grandes dents, c'est bien sûr, en disant toujours : crach, crach, crach. . .

Je ne puis te dire comment il était gentil avec son petit air résolu, ses fins sourcils bruns, froncés, et ses grandes boucles blondes qui retombaient sur son oreiller.

Je l'embrassai en lui recommandant de dire sa prière et de se résoudre à apprendre l'allemand pour faire plaisir à son papa.

— Est-ce que vous le savez, l'allemand ? me dit-il.

— Non.

— C'est bien dommaze : ze l'aurais appris avec vous, mais avec Catherine, ze ne veux pas ; non, non, ze ne veux pas.

Il était si gracieux dans sa colère enfantine que je dus prendre

beaucoup sur moi pour le gronder. Me souvenant de la recommandation de son père :

—Ce n'est pas bien, Jacques, dis-je, et je ne vous embrasserai qu'à la condition que vous serez plus sage.

Disant cela, je me penchais pour mettre un baiser sur son front blanc, lorsqu'il m'arrêta.

—Alors, ne m'embrassez pas, parce que jamais je n'apprendrai l'allemand avec Mlle Fisher.

Touchée de cette loyauté, je l'embrassai quand même, en disant que c'était pour l'encourager à devenir raisonnable.

Il noua ses deux petits bras autour de mon cou.

—Vous êtes bien bonne, vous ; je vous aime beaucoup.

Puis il se renfonça dans son petit lit que je bordai bien soigneusement. Je lui fis dire avec moi le *Pater*. Il répéta docilement jusqu'à "pardonnez-nous nos offenses", puis sa voix s'arrêta : il était endormi.

J'entrai alors dans ma chambrette que je trouvai confortablement meublée et où je ne tardai pas à me mettre au lit, lassée par les fatigues et les émotions de cette première journée.

XVIII

Plus je connais Mme d'Arcy, plus je l'aime. Sa conversation est intéressante, non qu'elle ait de l'esprit, mais elle possède une intelligence élevée, beaucoup de sens et ce tact qui vient du cœur.

L'autre soir, Jacques étant couché, elle me retint auprès d'elle pour causer de lui. L'éducation de ce cher enfant est son grand souci.

Je ne lui cachai pas mon antipathie pour le système ultra sévère du jeune papa et je lui demandai comment ce système pouvait avoir son approbation.

—Ma chère enfant, me dit-elle, ne croyez pas que je l'approuve toujours. Vous avez dû remarquer que je tâche d'atténuer pour Jacques la rigueur des punitions qui lui sont imposées, quelquefois pour des fautes bien légères, mais je ne puis faire davantage. Irai-je témoigner au père une désapprobation qui, peut-être, l'irriterait sans le désarmer et qui en affaiblissant aux yeux de l'enfant le prestige de l'autorité paternelle, ne ferait que rendre les indocilités plus fréquentes, ainsi que les châtimens ?

—Mais, répondis-je, M. de Love est-il tellement irritable que vous ne puissiez, hors de la présence de l'enfant, bien entendu, réclamer pour lui un peu plus d'indulgence ?

—Je l'ai fait quelquefois, sans insister. Ne croyez point mon gendre irritable : il n'est pas d'homme qui sache mieux se contenir. Jamais je ne l'ai vu en colère et c'est ce qui me rassure pour Jacques. Remarquez que les punitions qu'il lui inflige ne sont point de

nature à compromettre sa santé. Le père se retrouve sous le juge et, si celui-ci se montre sévère, il reste toujours juste : c'est déjà beaucoup.

—Ah ! dis-je en souriant, vous voyez bien que vous approuvez le système de M. de Love.

—Nullement : je m'y soumetts, voilà tout. Je vous l'ai dit, j'aimerais plus d'indulgence, une justice moins exacte, moins inexorable.

Il est, à mon avis, quantité de fautes d'enfance qu'on ne saurait tolérer ouvertement, mais qu'on peut ne pas voir ou ne pas entendre, ce qui vous évite de sévir perpétuellement pour des choses sans gravité. Voilà mon opinion ; mais ai-je le droit de décider qu'elle est la meilleure ? Mon gendre pense différemment ; il est père : pourquoi n'aurait-il pas raison ? C'est lui qui a la responsabilité, il doit donc avoir l'autorité sans conteste. Je sais qu'il est bon : il a aimé passionnément ma fille et il aime son fils.

Cette figure de marbre aimant passionnément ! Enfin, Mme d'Arcy le sait, mais j'ai peine à y croire.

—Alors, madame, il applique le proverbe : “ Qui aime bien châtie bien.”

—Oui, dit en riant Mme d'Arcy, et le proverbe a du vrai. Aujourd'hui, généralement, les parents aiment beaucoup leurs enfants, mais ils ne les aiment pas toujours *bien*. Certes, si je voyais Jacques souffrir réellement de la manière dont son père l'élève, je tâcherais à tout prix d'agir sur mon gendre, mais ce cher enfant a une bonne santé avec la gaieté de son âge. Que voulez-vous de plus ? Qu'il ne sache pas ce que c'est qu'une larme ni une heure d'ennui ? Est-ce pour lui ou pour nous que nous désirons lui éviter cela ?

—Vous avez raison, madame, et je vous admire, car il n'est pas facile de garder cette impartialité contre son propre sentiment.

—Non, mon enfant, ce n'est pas facile, mais tout le secret de la vie est là.

—Comprends-tu, ma chère Marthe, que j'aime beaucoup Mme d'Arcy ? Mes journées s'écoulaient très douces, entre elle et le cher petit Jacques. Tu me demandes quelles sont les fonctions que je puis remplir auprès de cet enfant de six ans à peine qui a une pension pour ses études et une gouvernante pour ses promenades. Je te dirai que ces fonctions ne m'accablent pas. Les voici, telles que me les a expliquées M. de Love, quelques jours après mon arrivée.

—Mademoiselle, m'a-t-il dit, je vous prierai d'être le répétiteur de mon fils. J'aurais pu remplir moi-même ce devoir ; mais, outre que le temps me fait un peu défaut, Jacques, avec moi, se serait cru encore en classe et je veux qu'il ait un peu de relâchement d'esprit à la maison, car il est encore bien jeune. Je désirerais donc que vous lui fissiez faire ses devoirs en l'aidant beaucoup. Vous ne devez pas avoir de scrupules pour cela : ce n'est point un con-

cours et tous sont plus ou moins aidés. Vous lui ferez aussi apprendre ses leçons en les lui expliquant bien, afin de diminuer la peine pour lui. Enfin, quand il pourra jouer, je vous serai obligé de le surveiller. Sa gouvernante le conduit à la promenade, mais il commence à être trop grand pour qu'il me convienne de le laisser toujours aux mains des domestiques. Il y a une éducation morale et même intellectuelle qui peut très bien se commencer à la faveur des récréations et que la bonne serait incapable de donner.

Voilà, ma chère, ce que me dit M. de Love, et ces paroles qui prouvaient une véritable sollicitude paternelle me réconcilièrent avec lui. Pourquoi n'a-t-on pas élevé ainsi ma pauvre Clotilde ? Bernard aurait été meilleur éducateur que M. de Love : il en avait la fermeté sans la sécheresse, mais M. Fortuné a tout gâté. Oh ! ce M. Fortuné ! jamais je ne pourrai lui pardonner.

Pour me distraire, parlons de Pepa. Ma chère Pepa va de mieux en mieux. Elle a repris toutes ses anciennes habitudes, y compris ses châteaux en Espagne, ce qui est bien permis à une Espagnole. Elle me marie avec M. de Love, bien entendu, et s'indigne de ce que je n'en veux pas, comme s'il avait fait la demande et attendait impatiemment la réponse. Cela m'amuse beaucoup : je prends plaisir à multiplier les objections avec une gravité parfaite, ayant l'air de prendre la chose très au sérieux. Pepa s'étonne, s'indigne, me gronde. Alors j'éclate de rire, elle aussi, et tout finit par une embrassade. Le dimanche soir, je retourne dans la rue de la Bienfaisance, où je me plais. C'est tranquille comme un coin de province, à deux pas d'une excellente paroisse et de toutes les ressources de Paris. Notre vie a une régularité qui pourrait sembler monotone à une fille de vingt-deux ans, mais elle me convient ainsi. Jacques est là, d'ailleurs, pour l'égayer avec ses gentillesse, ses réparties, ses caresses d'enfant. C'est une jolie nature, intelligente et tendre. Il a, par exemple, des idées et des volontés très arrêtées et la fermeté paternelle n'est pas toujours inutile ; cependant, j'y ai très peu recours, car il est rare que je ne le persuade pas, soit par la raison, soit par le cœur. Son petit cœur est très généreux. Il éprouve un véritable bonheur à donner aux pauvres et le fait gracieusement, sans ombre de hauteur, avec la simplicité d'un ami qui donne à son ami. Tous les dimanches, il emporte à la messe les sous et les bonbons qu'il a pu récolter pendant la semaine et c'est une véritable distribution à tous les pauvres qui se tiennent devant l'escalier par lequel nous entrons.

Jacques n'a pas ces petites prétentions, ce besoin continuel d'être admiré qui dépare les enfants trop adulés ; il est naïf dans tous ses gestes et toutes ses paroles, ce qui lui donne un charme inexprimable. Je sens que je m'attache à ceux des autres. Et, pourtant lorsque je songe à Clotilde, je me dis qu'il vaudrait mieux, peut-être, ne pas tant aimer Jacques, que je me prépare encore un chagrin... N'importe ! mon cœur éprouve le besoin de se donner. Et

puis, il me semble que la mère de Jacques me voit et me bénit quand je me dévoue à son cher enfant. Pauvre jeune femme ! elle en a bien peu joui : deux ans après la naissance de son fils, une fille aussitôt perdue lui a coûté la vie. Mme d'Arcy ne se console pas de la mort de sa fille. Sa grande piété la soutient et lui donne la force de paraître calme, souriante même, à tous ceux qui l'entourent ; mais que de fois déjà j'ai surpris des larmes dans ses yeux !

Tu me demandes quel est mon emploi auprès d'elle. C'est celui de dame de compagnie et de secrétaire. Je travaille dans sa chambre quand Jacques est en pension ; j'écris sous sa dictée une partie de sa correspondance, car ses yeux, un peu faiblis, ont besoin de repos. Je lui fais la lecture d'un journal et de quelques livres de piété et de littérature, choisis par elle avec beaucoup de goût. Quand le roman à la mode est convenable, elle me le fait lire aussi, mais plutôt pour moi que pour elle, car elle m'a prise en affection et cherche à égayer ma vie. En somme, je dois bénir Dieu de m'avoir conduite dans cette maison. J'y passerai probablement des jours paisibles jusqu'à ce que je revienne vieillir auprès de ma chère Pepa, quand mon travail aura assuré son existence. Que puis-je souhaiter de mieux ? Et cependant, il me semble que quelque chose me manque. Je regarde le couchant, derrière le dôme de Saint-Augustin : les nuages sont empourprés et forment comme une gloire autour de la croix. Mon âme s'élève avec mes yeux ; cette vie est sombre, mais l'autre est radieuse. Notre pauvre cœur a toujours faim et soif ici-bas, tandis que là-haut... " Seigneur ! je serai rassasiée quand votre gloire m'apparaîtra ! "

Je redescend sur terre en entendant ma porte s'ouvrir. J'ai tressailli, comme une coupable prise en flagrant délit, et je ferme brusquement ma fenêtre. Mme d'Arcy vient d'entrer. Elle me tend une lettre à mon adresse, en me disant qu'un domestique attend la réponse ; puis, elle s'assied près de ma table.

Qui donc peut m'écrire par un domestique ? Voyons l'adresse... Grand Dieu ! quelle écriture ! Serait-il possible... ? Je tombe assise et je lis :

" Chère Madolo,

" Je suis malade, bien malade. J'ai besoin de votre pardon ; venez me le donner.

" Votre CLO."

Un nuage passe devant mes yeux, ma tête s'appuie sur le dossier du fauteuil où je viens de m'asseoir. Mme d'Arcy se lève du sien, tout effrayée, et vient passer son bras derrière mon cou pour me soutenir.

—Ce n'est rien, chère madame, lui dis-je, en souriant ; vous devez me trouver très ridicule ; mais me voici tout à fait remise et faut que je vous demande la permission de sortir immédiatement une malade qui m'est bien chère me réclame.

—Vous avez toute permission, mon enfant ; mais où allez-vous ? Ne pouvez-vous me le dire ?

—Oh ! si, madame : je vais boulevard de Courcelles.

—Boulevard de Courcelles ! En ce cas, je vous mène et vous ramène : ma permission est à ce prix.

Mme d'Arcy sonne la femme de chambre et lui fait chercher une voiture, tandis que nous nous apprêtons. Quelle bonté maternelle, n'est-ce pas ?

Oh ! Marthe, que s'est-il passé ? Comment vais-je trouver ma pauvre Clotilde ? Comme mon cœur bat ! Combien je l'aimais ! Prie pour elle, ma bonne amie."

XIX

Le jour où Clotilde avait refusé de voir Lolita, quand M. Fortuné et Mlle Anne rentrèrent, le concierge et le valet de chambre les avertirent de la visite de Mlle Declermont.

—Que t'a dit Dolores ? demanda la tante Anne à sa nièce, après lui avoir servi du potage (car chez M. Fortuné on dînait à midi).

—Elle ne m'a rien dit.

—Comment ! firent à la fois le père et la tante : elle est venue pour ne rien dire ?

—Je ne sais pourquoi elle est venue, répondit Clotilde qui humait son potage, d'un air de profonde indifférence, mais je ne l'ai pas reçue.

—Comment ! répétèrent le père et la tante. Et la tante seule ajouta :

—Pourquoi donc ?

Clotilde, détachant alors de son assiette ses yeux noirs qui étincelaient, dit brusquement :

—Je défend mon bien ; j'en ai le droit.

—Oh ! Clotilde, s'écria la tante : tu te trompes ! Je suis sûre que tu te trompes. N'est-ce pas, Fortuné ?

Mais le père, désignant sa fille qui pâlisait, dit :

—Laissons-la tranquille : elle est souffrante.

L'incident fut clos.

Depuis ce jour, bien des fois la conscience de Clotilde lui répéta, comme sa tante : " Tu te trompes. Mais il était tard pour revenir en arrière. La jeune femme tâcha d'oublier cela et ce lui fut aisé, car les sujets de réflexion, de soucis, surtout, ne lui manquèrent pas.

A mesure que sa grossesse avançait, son mari la délaissait davantage. Elle tenta de reparaitre avec lui dans le monde ; mais sa taille déformée, ses traits tirés, sa lassitude l'y condamnèrent à un rôle absolument effacé. Tandis qu'elle faisait tapisserie, son mari, devenu la coqueluche des dames, tourbillonnait, papillonnait de l'une à l'autre, revenant à peine vers sa femme deux fois dans la soirée, pour lui dire, d'un ton grondeur :

—Tu as l'air fatiguée, Clotilde : tu n'es pas raisonnable : tu devrais t'en aller. Veux-tu que je demande la voiture ?

Elle ne voulut pas ; elle tint bon, malgré la fatigue, malgré l'en-nui, malgré le chagrin qui gonflait ses paupières de larmes qu'elle retenait à grand'peine. Vers deux heures seulement, elle témoigna le désir de partir, mais avec son mari, ne se sentant pas assez bien, dit-elle, pour revenir seule.

Lui, vexé de manquer le cotillon, fit une scène à sa femme, dans la voiture, prétendant qu'elle était ridicule et le rendait ridicule. Ce fut tout ce que la pauvre Clotilde gagna à son expédition ; aussi ne la renouvela-t-elle plus. Ses soirées se passèrent de nouveau au coin du feu, entre son père et sa tante dont la tendre sympathie soulageait un peu sa peine, bien lourde pour un cœur de dix-huit ans.

Afin de se distraire, elle s'occupa attentivement de sa layette, occupation délicieuse quand le mari est là coiffant son poing des petits béguins, souriant, d'un air incrédule et ravi, devant l'exiguïté des mignonnes brassières qui recouvriront l'héritier de son nom et de ses larges épaules. Mais, ici encore, l'abandon se faisait sentir cruellement. Deux ou trois fois, elle montra à Émile un de ces petits objets, faits par elle avec tant d'amour.

—Ah ! oui, dit-il sans regarder : c'est très gentil.

Tant d'indifférence tuait la pauvre enfant : elle eût préféré être battue.

Cependant la tante Anne essayait de remonter son courage.

—Espère, ma fille, disait-elle : il te reviendra quand tu seras mère.

Elle soupirait en jetant un regard mélancolique sur cet amas de choses ravissantes. Toutes les amies avaient donné une merveille ; la tante Anne s'était surpassée : ses petits tricots blancs ornés de nœuds de satin, semblaient des roses dans la neige. Clotilde avait demandé du rose.

—J'aurai une fille, disait-elle : je ne veux pas de garçon ; il deviendrait un homme.

Quelquefois, assise sur sa chaise basse, elle blotissait sa tête sur les genoux de la tante Anne, en murmurant à son oreille :

—Sais-tu, Tante (c'était son abréviation) ? J'ai le pressentiment qu'Émile ne verra pas son enfant.

La tante Anne baisait son front pâle, réchauffait dans les siennes ses belles mains glacées, et répondait :

—Y penses-tu, ma fille ? Comment cela pourrait-il se faire ?

—Qui sait ? disait Clotilde, en regardant vaguement les cendres : on meurt quelquefois avec son enfant. Je suis bien jeune et si triste . . .

—Non, ma fille, non ; ne pense pas ainsi : c'est offenser Dieu. Prie-le, plutôt, de te donner de la santé et du courage.

—Ah ! oui, car je ne voudrais pas l'offenser. Je n'étais guère pieuse, autrefois ; mais depuis que j'attends mon enfant, vois-tu, Tante, je pense que Dieu tient sa vie entre ses mains et je voudrais tout faire pour lui plaire.

—Chère petite ! dit la tante Anne, avec émotion.

Après un silence, elle ajouta :

—Ne crois-tu pas que tu devrais revoir Mlle Dolores ? Elle t'aimait beaucoup. Elle aimerait ton enfant.

—Oui, peut-être . . . J'y penserai.

Quelque temps après cet entretien, un jour que Clotilde, plus lasse que de coutume, était étendue sur sa chaise longue, dans sa chambre à coucher, Émile entra, très pressé.

—Clotilde ! sais-tu où est ma malle ?

—Ta malle ! Pourquoi faire ?

—Oui, ma malle. J'en ai besoin tout de suite : il faut que je parte à quatre heures pour la Belgique.

—Pour la Belgique ! Qu'est-ce que tu vas faire en Belgique ?

—Mon Dieu ! que tu es ennuyeuse, avec tes questions ! Mon drame se passe en Belgique : j'ai une étude de Belgique à faire, voilà tout.

—Mais ce n'est pas si pressé, il me semble : tu pourrais bien attendre un peu, faire quelques préparatifs. Comment ne m'en as-tu pas parlé plus tôt ?

—Je ne peux pas attendre : c'est un détail qui m'arrête, il faut que je voie cela tout de suite.

—Si j'allais avec toi ?

—Y penses-tu ? Dans l'état où tu es !

—Oh ! ce n'est pas si loin, la Belgique. Il y a de bons hôtels : je resterais bien tranquille à l'hôtel, pendant que tu irais faire ton étude.

—Non, non, je n'y consentirai jamais : cela pourrait te rendre malade.

—Bah ! je ne crois pas.

—Et l'enfant ! Si cela faisait mal à notre enfant ?

—Tu l'aimeras donc ? fit-elle, en se levant, pour venir entourer de ses deux bras le cou de son mari.

—Folle ! répondit-il, en souriant et la baisant au front : certainement que je l'aimerai. Et il la serrait doucement contre lui.

Il y avait si longtemps que son mari ne lui avait témoigné tant d'affection qu'elle pensa s'évanouir de joie. Elle se raidit, ne voulant pas lui donner l'ennuyeux spectacle d'une femme malade.

—Je vais faire ta malle, dit-elle.

—Garde-t'en bien ! Dis-moi seulement où elle est.

—Demande-la à Jules : il te la donnera et t'aidera.

Deux heures plus tard, la malle était faite et le mari parti, après un tendre adieu et d'affectueuses recommandations, de part et d'autre.

—Soigne-toi bien !

—Reviens bien vite !

Dès que la porte fut refermée, Clotilde se remit sur sa chaise longue. Elle songeait, heureuse et triste à la fois : triste d'avoir vu partir son mari, heureuse de la tendresse inaccoutumée qu'il venait de lui témoigner. Machinalement, elle attira à elle un journal et y jeta les yeux. Ils tombèrent sur ces lignes : " Notre divine X... part ce soir pour la Belgique. Le théâtre de Bruxelles lui a fait des offres magnifiques : on l'y entendra dès demain."

Une idée folle traversa l'esprit de la jeune femme. " Émile part avec elle ! "

Sans bruit, sans rien dire à personne, Clotilde mit son chapeau et sa visite. Elle ouvrit doucement, descendit de même, avisa une voiture vide qui passait, fit un signe au cocher et se glissa dans le fiacre, en disant : —Gare du Nord, très vite : vous aurez un bon pourboire.

Le fiacre partit comme un trait, la cahotant sur le pavé dans les rues, et sur les rails des tramways, dans les boulevards. Elle n'y prit pas garde : son cerveau était obsédé d'une idée fixe. Elle eût voulu presser encore l'allure du cheval.

Arrivée à la gare, elle fit arrêter et attendre. Elle n'attendit pas longtemps. A peine avait-elle eu le temps de baisser les stores de son coupé, en les écartant du doigt pour voir sans être vue, qu'elle aperçut une voiture découverte, arrivant au grand trot. Émile s'y pavanait, le monocle à l'œil, l'air bête et insolent du plus parfait gommeux. Il causait avec la divine X... assise à côté de lui. Il descendit le premier et s'occupa de faire prendre les malles, tandis que l'actrice rassemblait divers petits paquets, épars autour d'elle, sans se douter que deux yeux noirs l'épiaient avec une haine et un mépris intenses.

Clotilde s'était levée : son sang impétueux bouillonnait dans ses veines : voir cette femme, la rejoindre, la souffleter, c'eût été pour elle l'affaire d'un instant. Heureusement, la pensée de son enfant la retint. C'était déjà trop de l'émotion qu'elle venait d'avoir. Elle se laissa retomber sur la banquette, regarda au travers de ses larmes son mari qui revenait prendre l'actrice et s'éloignait avec elle ; puis, elle cria son adresse au cocher et se laissa emmener, inconsciente, baignée de larmes, presque évanouie. A l'arrivée, elle ne put pas descendre. Le cocher fut obligé d'avertir le concierge qui monta prévenir chez M. Fortuné. Le père, aidé du valet de chambre, transporta la pauvre jeune femme de la voiture à son lit qu'elle ne quitta plus.

On ne lui fit aucune question. Le bruit public avait depuis longtemps averti M. Fortuné de la vérité, et la tante Anne la devinait.

Vingt-quatre heures après, Clotilde reçut un court billet de Bruxelles :

“ Ma chérie,

“ Je vais bien : je travaille. Soigne-toi, je reviendrai bientôt.—
Tout à toi,

“ ÉMILE.”

Elle le regarda tristement, le brûla et voulut écrire de son lit une lettre qu'elle fit aussi tendre que possible. Pas un reproche, pas un mot qui pût faire soupçonner à l'infidèle qu'il était deviné. M. Fortuné et Mlle Anne n'en revenaient pas de trouver Clotilde si douce dans l'épreuve.

C'est qu'elle aimait véritablement.

Elle avait eu, au retour de son escapade, une fièvre violente qui commençait à se calmer. Le médecin, consulté, rassura un peu les parents. Il ne voyait pas de danger immédiat ; seulement il aurait désiré pour la jeune femme une société qui pût la distraire sans la fatiguer. Il fallait à tout prix, disait-il, l'arracher à son idée fixe. On fut donc heureux quand, le quatrième jour, Clotilde dit à sa tante :

—Tante Anne, donne-moi du papier et une plume : je voudrais écrire à Dolores.

C'est alors qu'elle avait écrit à Lolita le billet que Mme d'Arcy venait de lui remettre. Le valet de chambre avait été chargé de le porter et de rapporter la réponse. Cette réponse, Clotilde l'attendit anxieusement. Au souvenir de l'affront qu'elle avait fait à son institutrice, elle craignait que celle-ci ne voulût pas lui pardonner.

M. Fortuné et Mlle Anne n'étaient pas moins inquiets. Ils désiraient vivement la visite de la jeune fille, mais ne l'espéraient presque pas.

—Je l'entends monter, dit tout à coup Clotilde, dont l'ouïe, d'une finesse extrême, était encore aiguisée par son état nerveux.

On sonnait, en effet ; M. Fortuné courut à la porte et ouvrit lui-même.

Lolita entre et le regarde. Dieu ! qu'il est vieilli : tout blanc, maintenant, courbé, les mains tremblantes !

—Pardonnez-moi, dit-il : venez, priez pour elle.

Et il joint les mains, suppliant.

—De tout mon cœur ! pour elle et pour vous, s'écrie-t-elle pressant à son tour les mains du vieillard. Ses yeux se mouillent : elle a vraiment tout pardonné. Son bon cœur serait incapable de conserver de la rancune contre ce père affligé.

Il la conduit au lit de sa fille.

—Madolo !

—Clotilde ! ma chérie !

Deux sœurs ne s'embrasseraient pas avec plus de tendresse.

M. Fortuné et Mlle Anne échangent un coup d'œil et sortent sans bruit.

Un gai soleil de printemps brillait à travers les rideaux de soie et jetait des lueurs roses sur le lit de la jeune malade. Celle-ci avait gardé dans ses mains la main de son amie ; à demi-voix, lentement, elle lui contait les amertumes déjà semées dans sa courte union.

Lolita pressait tendrement les mains de Clotilde, mais ne disait rien, gênée qu'elle était par ces confidences de jeune femme. Elle la plaignait sincèrement et l'admirait aussi ; car, dans toutes les paroles de cette enfant délaissée, on n'eût pu trouver un reproche pour l'infidèle. Clotilde se plaignait avec indignation de la femme qu'elle avait vue, mais pour son mari, elle n'avait que des paroles de tendresse et de pitié.

— Oh ! Clotilde, que c'est bien à vous de ne pas lui en vouloir ! Comme vous lui pardonnez généreusement !

— Je ne lui pardonne pas, dit Clotilde : je l'aime.

— Oui, et c'est très bien de l'aimer ainsi : cela vous portera bonheur, ma chérie. Mais, en fait de bonheur, dites-moi, n'attendez-vous pas un petit enfant ?

— Oui, bientôt. Pauvre petit !

— Avez-vous fait déjà votre layette ? voulez-vous me la montrer ? demanda Lolita qui voulait distraire Clotilde de ses pensées pénibles.

— Certainement ; la regarder est mon seul plaisir. Ouvrez cette commode tout ce qui concerne mon bébé est là.

Lolita ouvrit avec empressement. Elle admira toutes ces mignonnes merveilles, et aussi l'ordre avec lequel elles étaient pliées, enveloppées, classées, nouées de frais rubans.

— Que vous êtes devenue soigneuse ! dit-elle en souriant.

— Vous trouvez ? Ah ! j'ai bien changé, c'est vrai.

— Et changé en bien, ajouta Lolita.

— Pas toujours. Vous parliez de ma générosité, Madolo ; que dirai-je donc de la vôtre ? Être venue si promptement, après ce que je vous avais fait !

— Chut ! ne parlez pas : cela vous fatiguerait. Je suis si contente de vous voir ! Je vais tant prier pour que vous redeveniez heureuse !

— C'est bien difficile ! Je ne sais que faire. Que me conseillez-vous ?

— Chérie ! je ne puis guère vous conseiller : je n'ai pas d'expérience. Si vous demandiez à votre père . . .

— Oh ! non : père me dirait toujours de faire ce que je veux.

— Votre frère, alors . . .

— Bernard !

— Oui. N'avez-vous pas confiance en lui ? Il vous aime tant et il est si sûr.

— Madolo, je n'ai pas osé lui parler de cela : il ignore tout.

— Vraiment ?

—Oui. Vous vous souvenez peut-être que Bernard n'aimait guère Émile. Quand je me suis mariée, il s'est contenté de m'écrire, sous prétexte du choléra d'Alexandrie. Mais voici longtemps que le choléra est passé et Bernard n'est pas revenu. Je le crois mécontent de mon mariage ; j'ai peur qu'il ne me le pardonne jamais.

—Vous vous trompez, j'en suis sûre !

—Je le voudrais. Mais que lui écrire ?

—Eh bien, écrivez-lui ce que vous m'avez écrit et je parie qu'il viendra. Tenez, voilà votre lettre : mettez Bernard au lieu de Dolores, il n'y a que cela à changer.

—Bénié soyez-vous, Madolo ! Voilà que j'espère : vous me ranimez. C'est tout de suite que je veux écrire. Donnez-moi mon papier, s'il vous plaît. Tenez, là, dans ce buvard, et l'encrier, sur mon bureau.

—Très bien ! Écrivez tout de suite : je mettrai moi-même votre lettre à la poste, en m'en allant.

—Vous allez me quitter ?

—Il le faut bien, chérie : je ne suis pas libre.

—Mais vous reviendrez !

—Autant que je le pourrai.

Clotilde s'assit sur son lit, soutenue par ses grands oreillers, garnis de dentelle, qu'on avait empilés derrière elle et dans lesquels s'enroulaient ses longues tresses d'ébène. Aidée de Lolita qui lui tenait l'encrier, elle écrivit simplement :

“ Mon cher Bernard,

“ Je suis malade, bien malade. J'ai besoin de toi. Viens vite.

“ Ta pauvre

CLO.”

La feuille fut pliée, enveloppée, cachetée avec une bague que Bernard lui avait donnée. Puis, Lolita, après avoir tendrement embrassé son amie, sortit en emportant la missive.

Quand la tante Anne entra dans la chambre, deux minutes plus tard, elle vit un sourire sur les lèvres de la jeune femme. C'était la première fois depuis bien longtemps. La tante Anne bénit Dieu et Mlle Dolores.

XX

Bernard, en effet, ne s'était pas pressé de revenir. Ainsi que le pensait Clotilde, son mariage avec Émile lui avait déplu. Cependant, ce mariage éclaircissant un autre côté de la situation, il aurait volontiers quitté l'Égypte au bout de quelques mois. Mais, avant de s'embarquer, il eut soin de demander à sa sœur des nouvelles de Mlle Declermont. Clotilde, dont la jalousie était déjà éveillée, lui répondit brièvement qu'elle ne l'avait pas revue depuis

son mariage. De cela, Bernard conclut, non sans vraisemblance, que la jeune fille avait aimé beaucoup Émile et l'aimait encore assez pour qu'il lui fût impossible de conserver des relations avec sa femme. Cette pensée, profondément désagréable, lui fit prolonger son séjour au pays des Pharaons.

Le petit mot que venait d'écrire Clotilde produisit sur lui l'effet d'un coup de foudre. Rien ne l'y avait préparé. Sa sœur, craignant qu'il ne lui reprochât son mariage, avait gardé un silence absolu sur ses chagrins conjugaux et M. Fortuné s'en était tu, pour la même raison. Il avait seulement quelquefois, dans ses lettres, fait allusion à la santé chancelante de sa fille ; mais le jeune docteur auquel Clotilde avait annoncé sa grossesse, ne s'en préoccupa pas outre mesure, pensant qu'il s'agissait simplement des malaises inséparables de cet état.

Bernard aimait beaucoup sa sœur. En apprenant qu'elle était sérieusement malade, il en éprouva un chagrin d'autant plus vif qu'il s'y mêlait un peu de remords. Avait-il eu raison de délaissier tout à fait cette enfant (car c'était encore une enfant) pour des motifs d'intérêt personnel ? Il en douta et se sentit coupable. Aussi hâta-t-il son retour, priant Dieu qu'il ne fût pas trop tardif.

Après avoir écrit, Clotilde ne pensa plus qu'à l'arrivée de son frère. Elle fit la part du temps qu'il lui faudrait pour rendre son service, faire ses préparatifs, prendre congé, etc. ; elle évalua le tout à une quinzaine ; puis elle se mit à compter les jours. Elle en était au huitième, lorsqu'un beau matin sa tante entra dans sa chambre, en disant :

—Ma chère petite, te sens-tu la force de supporter une grande joie ?

Elle l'interrompit :

—Émile ?

—Non, Bernard.

—Ah ! qu'il entre tout de suite.

Et Bernard entra.

(A suivre.)

